



Communauté de Communes

Plateau de Lannemezan

NESTE BARONNIES BAÏSES



Rapport d'activité 2023

www.ccplateaudelannemezan.fr

Sommaire

Edito	3
-------------	---

La collectivité et le territoire

Travailler ensemble pour le territoire	5
La collégialité comme mode d'action	6
Agir pour être plus efficace	7
Les conseillers communautaires au 31 décembre 2023	8
Le bureau au 31 décembre 2023	10
Les commissions thématiques et les ateliers de travail	12
La coopération territoriale	14
Les effectifs intercommunaux : une organisation de proximité	15
Des recrutements en 2023 pour renforcer certaines missions importantes	16
Efficacité de service public et qualité de vie au travail	17
Mieux agir au service du territoire	18
Un budget qui prépare l'avenir	19
Un budget 2023 en progression	20
Un budget de transition en investissement	21
Soutenir les services de proximité et le développement du territoire	22
Des marges de manoeuvre pour investir sur le territoire	23
Finances : faits marquants 2023	24
Une fiscalité maîtrisée	25
Une commande publique dynamique	26
Renforcer la sécurité informatique de toutes les communes	27

Projets communautaires et services

Construire un nouveau centre aquatique en haute qualité environnementale	28
PLUI : Envisager un aménagement cohérent sur les 57 communes	29
Améliorer l'attractivité des zones économiques stratégiques	30
Requalifier la friche intercommunale du CM10	31
Un panel de solutions pour accompagner les acteurs économiques	32
Accompagner la transition énergétique	33
Proposer des solutions de mobilité adaptées au territoire	35
Faire de la Tourbière de Clarens un écosystème emblématique	36
Les rendez-vous de la transition alimentaire au Moulin des Baronnie	37
Soutenir le commerce local de proximité	38
Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat	39
Structurer un réseau intercommunal de sentiers de randonnées	40
Moulin des Baronnie : un site emblématique	41
Gouffre d'Esparros et Espace Préhistoire de Labastide	42
Tourisme : de nouveaux enjeux et un développement des services	43
Construire un territoire solidaire	45
Favoriser l'accueil extrascolaire en proximité	46
Accompagner les initiatives sociales	47
Soutenir les initiatives et associations locales	48
Améliorer notre environnement	49
Réduire les déchets à traiter pour maîtriser les coûts	50
Améliorer les cours d'eau et prévenir les inondations	51
Favoriser le service public de proximité sur les communes	53
Un service technique de proximité qui étend ses interventions	54
Les temps forts de l'année 2023	55
Annuaire des services communautaires	58

Edito



Bernard PLANO

« Depuis la fusion de 2017, beaucoup de chemin a été parcouru. Cela fait maintenant 7 ans que la communauté de communes s'est créée, et malgré toutes les différences qui existaient sur les anciennes communautés de communes, nous avons développé un projet de territoire qui est partagé par le plus grand nombre.

Les défis ne manquent pas dans une époque de profondes mutations. La transition énergétique, les défis climatiques, la sobriété foncière ou la préservation des ressources sont des thématiques de plus en plus fortes qui doivent être intégrées dans toutes nos politiques publiques. Notre communauté de communes y prend toute sa place avec ses compétences développement économique, habitat, déchets, mobilité ou assainissement. Vous le constaterez à la lecture de ce rapport d'activité.

Mais au-delà de ces thématiques, notre ADN est la proximité et l'écoute que nous devons porter aux attentes du territoire.

Ces attentes, ce sont celles des communes qui ont besoin d'avoir des réponses de proximité pour que le service public continue à être présent partout. A travers une politique volontariste d'aide aux communes, notre communauté de communes s'investit pour que des réponses concrètes soient apportées sur les sujets comme le secrétariat de communes, l'entretien des espaces verts, l'urbanisme, la gestion des cours d'eau ou l'accompagnement des initiatives économiques et sociales.

Mais notre communauté de communes est particulièrement attendue sur ses capacités à faire émerger une vision globale et à sortir des projets qui profitent au plus grand nombre.

2023 aura été une année importante pour cela. A travers lesancements d'un plan local d'urbanisme intercommunal ou d'une étude sur la prise de compétence eau potable et assainissement, un travail collectif va s'engager pour dégager des orientations stratégiques décisives pour notre territoire.

2023 aura aussi été l'année de lancement de projets structurants que nous préparons maintenant depuis de nombreuses années.

Le chantier de construction du centre aquatique intercommunal a été validé et les travaux devraient débuter en 2024, dans une grande attente des habitants de notre territoire. La requalification de la friche militaire du CM 10 prend aussi une bonne tournure et démontre que nous avons su dépasser nos différences pour parvenir à une solution d'aménagement qui laisse espérer des retombées économiques significatives pour notre bassin de vie.

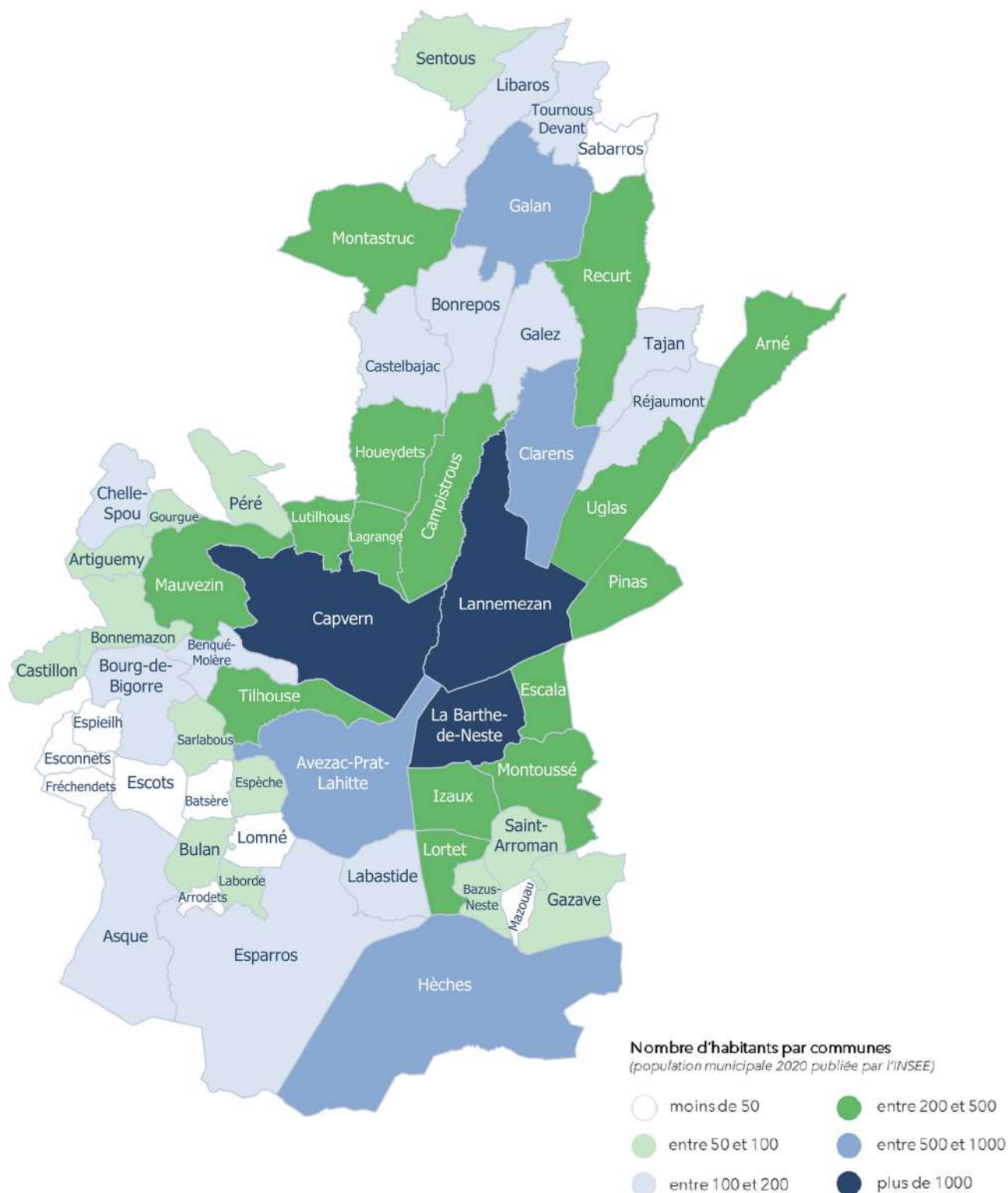
Il nous reste encore beaucoup à faire. Je pense notamment aux sujets du tourisme, des déchets ou des services aux communes qui vont occuper nos discussions. Mais je reste optimiste quant à notre capacité à mettre en place des solutions partagées. **Nous pouvons nous appuyer sur un investissement sans faille de nos équipes, dont l'implication au quotidien force le respect.**

J'en profite pour remercier tous nos collaborateurs pour leur travail au service des élus, habitants ou forces vives du territoire.

Bonne lecture,



Le président
Bernard PLANO



CHIFFRES

- 17 722** habitants en 2020
- 38 %** de la population a plus de 60 ans
- 25 %** de la population a moins de 30 ans
- 11 266** logements en 2020 dont 8 384 résidences principales, avec un quart des ménages qui ont emménagé depuis moins de 4 ans
- 182** entreprises créées en 2022, dont 146 en entreprises individuelles
- 87 %** des salariés prennent leur véhicule pour aller travailler

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan regroupe 57 communes et un bassin de population d'environ 18 000 habitants. Depuis la fusion de 2017, ses compétences ne cessent de s'accroître. Une feuille de route qui rassemble les 57 communes a été batie avec le projet de territoire intercommunal.

57 communes et 4 bourgs centre _____

La communauté de communes du Plateau de Lannemezan regroupe 57 communes rurales majoritairement tournées vers le bassin de vie de Lannemezan.

Sur ces 57 communes, 50 communes ont une population de moins de 500 habitants. Les bourgs centre de Lannemezan, Capvern, Galan et La Barthe de Neste polarisent le territoire et concentrent son offre de services.



Un projet de territoire avec 3 axes forts _____

Par la diversité de ses communes, la CCPL forme un ensemble singulier. Si cette diversité est une richesse, la volonté de la CCPL a été de se doter d'un projet de territoire pour identifier les enjeux locaux majeurs pour les années qui viennent et pour prioriser les actions pour le futur du territoire.

3 axes forts pour le projet de territoire : organiser et développer le territoire dans le respect de son identité rurale, aménager durablement le territoire de manière équilibrée et solidaire, et faire communauté pour préserver la qualité de vie.

Des actions concrètes pour aménager durablement le territoire _____

Derrière ce projet de territoire, des orientations très concrètes ont été priorisées : la reconversion du Plateau industriel de Lannemezan, le développement de l'activité touristique du territoire, le développement des productions autonomes ou locales d'énergie renouvelables, la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la qualité urbaine et paysagère, la défense de la ruralité et d'un service public de proximité, ou le développement d'une offre de sports et loisirs au plus près des habitants.

Sur l'année 2023, les actions engagées démontrent que la communauté de communes porte plus que jamais les enjeux de transition.



LA COLLEGIALITÉ COMME MODE D'ACTION

La Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan dispose de différentes instances délibératives ou consultatives qui associent toutes les communes à la conduite de l'action publique. Elles permettent d'impliquer toutes les communes au fonctionnement de la communauté de communes.

Le conseil de communauté

Il s'agit de l'instance délibérative qui est composée de 82 délégués issus des communes membres. Toutes les communes disposent d'au moins un délégué, et certaines communes de plusieurs compte tenu de leur nombre d'habitants. Il se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du président. Il a compétence exclusive pour délibérer des sujets les plus importants (vote du budget, de la fiscalité, marchés publics de montant important, modifications de statuts, définition de l'intérêt communautaire ...).

Le bureau

Il est composé du Président, de 12 Vice-Présidents et de 8 autres membres du bureau. Il délibère sur certains domaines qui lui ont été délégués par le conseil de communauté et le Président doit en rendre compte à la séance du conseil de communauté qui suit. Il est aussi consulté pour avis sur les projets de délibération avant leur passage en Conseil de Communauté, il est informé sur l'état d'avancement des dossiers en cours et examine certaines propositions émanant des débats au sein des commissions.

Les commissions thématiques

La CCPL dispose de 5 commissions thématiques: commissions développement et attractivité, environnement et transition verte, action sociale, cohésion et solidarité territoriale, finances évaluation et prospective. Elles sont composées par les élus du conseil de communauté ou des élus municipaux, et peuvent être élargies à des «personnalités qualifiées» selon les sujets. Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et de faire des propositions qui seront soumises au bureau puis au conseil de communauté. Elles n'ont aucun pouvoir de décision.

La conférence des maires

Elle est composée du Président de la Communauté de communes et du Maire de chaque commune membre de la Communauté. Cette instance de consultation et de coordination vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et la CCPL. Elle permet notamment de recueillir les avis des Maires des communes membres sur les dossiers stratégiques de la Communauté de Communes. Elle permet aux Maires d'être tenus informés des projets et des interventions de la Communauté de Communes.

Les ateliers de travail

Afin de travailler en collégialité sur des sujets importants, des ateliers de travail ont été créés. Ces ateliers sont composés par le Président et tout autre élu souhaitant s'investir et travailler sur les sujets en question. Plusieurs ateliers de travail ont été mis en place en 2023 : **ateliers sentiers de randonnées, santé, CM 10, déchets, tourisme, mobilité, modes de gestion pour le centre aquatique.**

5 réunions du Conseil de communauté
7 réunions du Bureau
2 réunions Conférence des Maires



AGIR ENSEMBLE POUR ÊTRE PLUS EFFICACE

La communauté de Communes du Plateau de Lannemezan dispose de compétences obligatoires qui lui ont été conférées par la loi et de compétences supplémentaires que les communes lui ont confiées.

Des compétences de plus en plus importantes au service du territoire

Les compétences obligatoires

- Actions de développement économique
- Politique locale du commerce d'intérêt communautaire
- Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités communautaires
- Gestion des déchets des ménages et déchets assimilés
- Aménagement de l'espace et élaboration des documents d'urbanisme et des documents de planification
- Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Promotion du tourisme à travers l'office de tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les autres compétences

- Politique du logement et de l'habitat d'intérêt communautaire
- Politiques de mobilité en délégation de la Région Occitanie
- Gestion des sentiers de randonnée à vocation communautaire
- Versement des cotisations au SDIS
- Action sociale d'intérêt communautaire, dont la gestion des centres de loisirs de Lannemezan, Capvern et La Barthe de Neste
- Mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise d'énergie
- Aménagement, entretien et gestion des sites touristiques suivants : gouffre d'Esparros, grottes de Labastide et Moulin des Baronnie
- Service public d'assainissement non collectif
- Construction et exploitation d'un centre aquatique intercommunal

La mutualisation des services : un gage d'optimisation

Depuis la fusion intervenue en 2017, la communauté de communes a élargi ses compétences et a développé des pratiques de mutualisation avec les communes en proposant des services de secrétariat aux communes, d'entretien du patrimoine communal ou de maintenance informatique.

A ce jour, 43 communes bénéficient d'un service intercommunal de secrétariat aux communes et 36 communes utilisent le service technique intercommunal. 14 secrétaires de mairie intercommunales sont mises à disposition des communes, que ce soit pour des missions comptables ou administratives.

Penser différemment et agir au plus près des enjeux du territoire

L'intercommunalité est un échelon de proximité qui a la charge de politiques publiques importantes telles que le développement économique, l'habitat, la planification urbaine, le cycle de l'eau et les actions de maîtrise d'énergie.

Dans un contexte de profondes mutations où les questions de résilience, de développement des énergies renouvelables, de sobriété foncière, de gestion des ressources en eau, d'autonomie prennent une place de plus en plus importante dans les préoccupations quotidiennes, l'objectif permanent est de rechercher des solutions de proximité partagées et efficaces.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU 31 DECEMBRE 2023

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
ARNÉ	Lionel CAZAUX	Véronique LARGE
ARRODETS	Pascale LÉONARD	Marie-Hélène SAMARAN
ARTIGUEMY	Bruno FOURCADE	Franck FOURCADE
ASQUE	Roger LACOME	Stéphane SARRAT
AVEZAC-PRAT-LAHITTE	Albert BÉGUÉ	Davy SERRES
LA BARTHE-DE-NESTE	Philippe SOLAZ Maryvonne HEGUY Maurice LOUDET Karine MEDOUS	
BATSERE	Hervé CARRERE	Joy ROA-VASQUEZ
BAZUS-NESTE	Francis ESCUDE	Michel LATOUR
BENQUE-MOLERE	Christophe MUSE	Cécile SAINT MARTIN
BONNEMAZON	Jean-Marc BÉGUÉ	Viviane BARBAZAN
BONREPOS	Jean-Claude JACOMET	Arnaud DELAS
BOURG DE BIGORRE	Régine SARRAT	Francis PAMBRUN
BULAN	Rose Marie COLOMES	Christine LEMANT
CAMPISTROUS	Xavier SARNIGUET	Julien HEUX
CAPVERN	Jean-Paul LARAN Fabienne ROYO Monique KATZ Jean-Bernard COLOMES	
CASTELBAJAC	Jean-Marc DUPOUY	Patricia DELAS
CASTILLON	Jean-Marie VIGNES	José DUFRECHOU
CLARENS	Alain PIASER	Sylvie BORDES
CHELLE SPOU	Noël ABADIE	Claude LABOGE
ESCALA	Ctatherine CORREGE	Alain DUFFO
ESCONNETS	Bernadette GACHASSIN	Pierre DUCAY
ESCOTS	Romain CAUCHOIS	Eric LUVISUTTO
ESPARROS	Ludovic PONTICO	Aurélien CUILHE
ESPECHE	Jean-Marc GRANIE	Pierre SERRES
ESPIEILH	Véronique MOUNIC	Yves DUHAR
FRECHENDETS	Christine MONLEZUN	Christiane DAUTAN
GALAN	Martine LABAT Jean-Yves BOUSSIER	
GALEZ	Jean-Charles LAUREYS	Aurélien MALAPLATE
GAZAVE	Cécile CASSAGNEAU	Danièle VIDAL
GOURGUE	Nicolas COLOMES	Nathalie BOURDALET
HECHES	Patricia CORREGE	Thierry LALAQUE
HOUYEDETS	André QUINON	Jean-Paul DUFFOURC
IZAUX	Serge SOHIER	Michel DURAND
LABASTIDE	Alain DASQUE	Eric LEMARCHAND
LABORDE	Geneviève PFLIMLIN	Léa DELORME
LAGRANGE	Nathalie SALCUNI	Pierre CORREGE

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
LANNEMEZAN	Bernard PLANO Carine VIDAL Pierre DUMAINE Gisèle ROUILLON Robert MONZANI Françoise PIQUE Jean-Marie DA BENTA Jacqueline ALFONZO Jean-Marc BABOU Stéphanie LAGLEIZE Nicolas TOURON Cindy SIBE Jean-Pierre CABOS Sandrine DURAN Pascal AUDIC Isabelle ORTE Laurent LAGES Sylvie ORTEGA Philippe LACOSTE	
LIBAROS	Dominique DEMIMUID	Sophie ZANARDO
LOMNE	Jean F. GUERINAUD	Jean-Louis VIAU
LORTET	Chrystelle MAUPAS	Patrice FOUGA
LUTILHOUS	Dominique ZAPPAROLI	Mathieu DUBARRY
MAUVEZIN	Patrick ABADIE	Martine LARROUY
MAZOUAU	Joëlle VIGNEAUX	Laëtitia LARAN
MONTASTRUC	Véronique MAZOUÉ	Lydie GAYE
MONTOUSSE	Christiane ROTGE	Evelyne CASSAGNE
PERE	Charles RODRIGUES	Olivier REGIPA
PINAS	Joël DEVAUD	Marc DUCOURNEAU
RECURT	Elisa PANOFRE	Joëlle CABOS
REJAUMONT	Guy RAYNAL	Evelyne DESSAINT
SABARROS	Aimé COURTADE	David RECURT
SAINT-ARROMAN	Valérie DUPLAN	Jean-Paul LORENTZ
SARLABOUS	Jean-Paul COMPAGNET	Yves MANSE
SENTOUS	Géarad SABATHE	Marie- C ABADIE-LOUDET
TAJAN	André RECURT	Daniel CLARENS
TILHOUSE	Joëlle ABADIE	Jean-Michel VIAU
TOURNOUS DEVANT	François DABEZIES	André NOGUES
UGLAS	Didier FAVARO	Pascal RAIKOVICH

Chiffres clés

5réunions conseil communautaire et
71 délibérations sur l'année**7**réunions Bureau et 131 délibérations
sur l'année

LE BUREAU AU 31 DECEMBRE 2023

Président de la
Communauté de Communes
du Plateau de Lannemezan

Bernard PLANO



Les Vices Présidents



Philippe SOLAZ

1^{er} Vice-Président
Relations institutionnelles
Projet de territoire
Politiques énergétiques
Technologies d'information
et de communication



Catherin CORREGE

2^{ème} Vice-Présidente
Aménagement du
territoire Equipements
structurants Logement
et cadre de vie



Alain PIASER

3^{ème} Vice-Président
Développement
économique et
attractivité



Joëlle ABADIE

4^{ème} Vice-Présidente
Activités extrascolaires
Action sociale d'intérêt
communautaire



Valérie DUPLAN

5^{ème} Vice-Présidente
Agriculture
et alimentation



Roger LACOME

6^{ème} Vice-Président
Patrimoine et travaux
Aménagement des
zones d'activités



Nicolas TOURON

7^{ème} Vice-Président
Tourisme
Communication



Céline CASSAGNEAU

8^{ème} Vice-Présidente
Finances et évaluation
Administration générale



André RECURT

9^{ème} Vice-Président
Gestion durable des
espaces Publics
Aire d'accueil des gens
du voyage



Ludovic PONTICO

10^{ème} Vice-Président
Services aux communes
Incendie et secours



Serge SOHIER

11^{ème} Vice-Président
Environnement



Régine SARRAT

12^{ème} Vice-Présidente
Solidarité et cohésion
sociale
Ecoles rurales

Les conseillers communautaires



Maurice LOUDET

1er Membre du Bureau
Politique des déchets et
de la TEOM
Soutien aux communes



Albert BEGUE

2ème Membre du Bureau
Prospective fiscale
Politiques à destination
des entreprises et des
industries



Christiane ROTGE

3ème Membre du Bureau
Culture
Sites Touristiques et
patrimoniaux



Laurent LAGES

4ème Membre du Bureau
Prospective territoriale en
matière de santé



Francis ESCUDE

5ème Membre du Bureau
GEMAPI
Eau et assainissement
Centre aquatique
intercommunal



Didier FAVARO

6ème Membre du Bureau
Soutien au
développement des
énergies renouvelables
Sentiers de randonnée
Mobilité



Martine LABAT

7ème Membre du Bureau
Revitalisation des Bourgs
Centres
Développement des
services à la population
Vie associative et projets
participatifs



Jean-Bernard COLOMES

8ème Membre du Bureau
Développement associé au
tourisme
Relations avec le
thermalisme

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET LES ATELIERS DE TRAVAIL

Les commissions sont chargées d'étudier en amont les sujets soumis au Bureau puis au Conseil communautaire. Elles émettent des avis et formulent des propositions dans les domaines thématiques dont elles relèvent.

Les membres des commissions sont désignés par le conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants. Leur composition est également ouverte aux conseillers municipaux des communes membres.

Commissions

3 Commissions développement et attractivité

- **17 mars 2023**: Présentation du projet HYLANN (production et distribution d'hydrogène vert), Lancement du schéma multi énergie sur la zone Peyrehitte PERLA, réhabilitation du CM10 et actions économiques en cours (fond l'Occal Boulanger, Foyer des jeunes travailleurs etc..)
- **20 avril 2023** : Les rdv de la transition alimentaire, projets agricoles en cours et avancées du programme FISAC
- **7 septembre 2023** : Projet d'étude pour la création d'un Foyer des jeunes travailleurs, dossiers communaux en cours, animations économiques fin 2023 et point d'avancement

2 Commissions environnement et transition verte

- **12 avril 2023** : Bilan des actions Mobilité, présentation du programme «Plan Paysage» et point sur les dossiers Habitat
- **6 octobre 2023** : Bilan des actions Mobilité, retour sur la conférence de la Tourbière de Clarens, information sur l'OPAH et propositions d'actions 2024

2 Commissions action sociale

- **19 septembre 2023** : Prise de poste de chargée de développement social et de coopération CTG (convention territoriale globale), fonctionnement des instances (commission action sociale, comité technique et comité de pilotage CTG), projets et perspectives à court, moyen et long terme et renouvellement de la CTG
- **14 décembre 2023** : Présentation de la procédure de renouvellement de la CTG par la CAF

3 Commissions cohésion et solidarité sociale territoriale

- **2 février 2023** : Bilan d'activité 2022 et perspectives 2023
- **29 août 2023** : Le service de secrétariat de mairie
- **30 novembre 2023** : Mutualisation des services Services techniques - bilan des interventions des équipes auprès des communes / Secrétariat de mairie - projet de convention de mise à disposition des services (année 2024)

5 Commissions d'appel d'offres

- **24 mars 2023** : Centre aquatique : point d'information sur l'état d'avancement du dossier (démarches administratives, point sur les études de maîtrise d'œuvre, aspects fonciers...), étude d'une alternative proposée par la maîtrise d'œuvre en remplacement du sauna et calendrier de travail sur les prochains mois
- **23 juin 2023**: Centre aquatique: Présentation du dossier consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offre
- **21 septembre 2023** : Centre aquatique : Ouverture des plis du marché public de construction du Centre aquatique
- **12 octobre 2023** : Analyse et admission des candidatures pour les marchés publics de construction du Centre aquatique et analyse et classement des offres pour les marchés publics de construction du Centre aquatique
- **24 novembre 2023** : Analyse et admission des candidatures pour les lots relancés : lot 1, lot 7 et lot 11, analyse et classement des offres pour les marchés publics de construction du Centre aquatique et proposition d'attributions des marchés publics

6 Commissions finances évaluation et prospective

- **31 janvier 2023** : Rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes, présentation de l'exécution budgétaire 2022 et discussion sur les orientations générales budgétaires 2023
- **28 février 2023** : Débat sur les orientations budgétaires 2023
- **21 mars 2023** : TEOM 2023, Travail et examen sur les maquettes budgétaires 2023 et réflexions sur la construction d'une maquette prospective actualisable
- **16 mai 2023** : Travail sur la révision du zonage de la TEOM : étude des possibilités existantes, travail sur le cadre budgétaire prospectif de la CCPL et points d'information
- **26 juin 2023** : Travail sur la révision du zonage de la TEOM : présentation des possibilités par le SMECTOM et échanges et discussions
- **28 novembre 2023** : Evolution du mécanisme des fonds de concours et Centre aquatique (Présentation du résultat de l'appel d'offres CAO du 24/11/23, présentation des offres des établissements bancaires et présentation du plan de financement)

Ateliers

2 Ateliers compétence Eau potable et assainissement

- **5 juin 2023** : Présentation de l'état actuel de la réglementation et de la situation sur le territoire et définition d'une méthode de travail communautaire sur le sujet
- **18 septembre 2023** : Cahier des charges pour une étude préalable au transfert de la compétence Eau potable et assainissement en 2026

3 Ateliers tourisme

- **9 février 2023** : Budget et préparation de la Fête de la Tourte 2023, projets Office de Tourisme, Point Moulin des Baronnie et schéma d'action développement Moulin des Baronnie / Gouffre d'Esparros / Espace Préhistoire de Labastide
- **30 mars 2023** : Bilan réunion Sous-Préfecture Office de Tourisme, Positionnement stratégique et opérationnel de l'Office de Tourisme et Plan Avenir Montagne - inventaire du patrimoine
- **27 juin 2023** Rencontre et échanges avec la nouvelle responsable des activités touristiques du Moulin des Baronnie, bilan de la visite de la Commission Sécurité concernant le camping et projet de développement du Moulin des Baronnie

4 Ateliers santé

- **23 mars 2023** : Etat des lieux de la présence médicale sur le territoire et diagnostic communautaire, problématiques territoriales de l'offre de santé sur notre communauté de communes, présentation des différents dispositifs existants dans le cadre des aides à l'installation, présentation des démarches en cours sur le territoire, et proposition d'un cadre méthodologique
- **22 mai 2023** : Diagnostic communautaire, problématiques territoriales de l'offre de santé sur notre communauté de communes
- **29 juin 2023** : Reprise de fonctionnement du groupe médical de Lannemezan
- **19 octobre 2023** : Etat d'avancement des projets de Galan (Commune de Galan et ADMR) et de Lannemezan (Commune de Lannemezan) et retour sur la journée des internes en médecine

2 Ateliers Energies renouvelables (EnR)

- **7 avril 2023** : Charte EnR
- **11 juillet 2023** : Présentation des chartes des autres territoires

LA COOPÉRATION TERRITORIALE

La communauté de communes du Plateau de Lannemezan travaille de concert avec des structures partenaires.

SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux

Exerce la collecte des déchets et l'exploitation des déchèteries du territoire, dont celles de Capvern, Galan et Hèches. Toutes les communes hormis Uglas et Arné bénéficient d'une collecte par les services du SMECTOM (ces deux communes seront collectées par le SMECTOM en 2024). Le traitement est quant à lui du ressort du SMTD 65.



Montant de la contribution de la CCPL
2 695 650 €

SDIS 65

Le service départemental d'incendie et de secours est en charge de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, des secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, et de la prévention, de la protection et de la lutte contre l'incendie.



Montant de la contribution de la CCPL
748 391 €

ADIL 65

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal neutre sur toutes les questions relatives à l'habitat.



Montant de la contribution de la CCPL
4 200 €

PETR du Pays des Nestes

Le PETR est une structure qui regroupe 3 communautés de communes (CCPL, CC Aure Louron et CC Neste Barousse) sur des missions communes telles que les mobilités actives, la GEMAPI, le projet alimentaire de territoire, les politiques contractuelles, la charte forestière ou le E Tourisme.



Montant de la contribution de la CCPL
57 974 €

Ambition Pyrénées

L'Association Ambition Pyrénées est l'outil d'animation du Projet de Territoire des Hautes-Pyrénées 2020-2030. Son but : coordonner l'action des acteurs institutionnels du département autour d'enjeux prioritaires pour le développement économique et social, et l'attractivité des Hautes-Pyrénées.



Montant de la contribution de la CCPL
1 200 €

Un réseau de partenaires étoffé

Pour porter ses politiques publiques et exercer ses missions et compétences, **la CCPL s'appuie sur un réseau partenarial élargi** : Ces partenaires sont cités dans les pages du rapport d'activité et interviennent sur les missions de la CCPL : GEMAPI, développement économique, petite enfance, environnement, énergies, habitat, mobilité....

LES EFFECTIFS INTERCOMMUNAUX : UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ

Les services sont chargés de mettre en oeuvre les politiques publiques communautaires, sous l'autorité du Président qui en est l'exécutif.

Les services : des agents au plus près des besoins

Les effectifs de la communauté de communes sont composés de 55 agents permanents qui sont rattachés à des services, sous l'autorité générale d'un directeur général des services.

A ce jour, l'organigramme de la communauté de communes est organisé autour de 6 services généraux, qui intègrent eux-mêmes des missions assumées par l'intercommunalité.

Ces 6 services sont les suivants

Administration générale > 11 agents permanents

Regroupe les activités d'accueil, de vie des assemblées, de commande publique, de comptabilité générale, de ressources humaines, de gestion budgétaire, de contrôle de gestion et des activités de régies, de nouvelles technologies (NTIC). Ce service est placé sous l'autorité directe du Directeur Général des Services, qui fait office de responsable administratif et financier.

Office de tourisme et sites touristiques > 10 agents permanents

Regroupe les activités de l'office de tourisme et des sites touristiques (Moulin des Baronnie, Gouffre d'Esparros et Espace Préhistoriques de Labastide). Il est placé sous l'autorité du Directeur du service.

Développement, attractivité et transition écologique > 4 agents permanents

Regroupe les activités de développement économique, de gestion et d'aménagement des zones d'activités, l'agriculture et l'alimentation durable, les politiques de mobilité, l'habitat, les politiques contractuelles, les filières énergétiques et les politiques environnementales. Ce service est placé sous l'autorité de la Directrice du service Développement économique, attractivité et transition écologique.

Urbanisme, aménagement du territoire et infrastructures > 4 agents permanents

Regroupe la planification urbaine et la stratégie foncière, les équipements sportifs et de loisirs, l'eau et l'assainissement, les déchets et les sentiers de randonnée. Ce service est placé sous l'autorité directe du Directeur Général des Services.

Action sociale > 2 agents permanents

Regroupe les activités extrascolaires, l'animation sociale, la gestion administrative des activités du CIAS, l'accueil des gens du voyage et les politiques de santé. Ce service est placé sous l'autorité directe de la Directrice Générale Adjointe.

Services de proximité mutualisés > 24 agents permanents

Ce service intègre les missions techniques qui sont organisées sous l'autorité d'un responsable de service. Il intègre aussi les transports scolaires et un service mutualisé de secrétariat de mairie dont la coordination est assurée par la Directrice Générale Adjointe.

DES RECRUTEMENTS EN 2023 POUR RENFORCER CERTAINES MISSIONS IMPORTANTES

L'effectif communautaire est organisé autour de pôles métiers qui représentent les missions assumées par la CCPL. Certaines nouvelles missions confiées à la CCPL ont nécessité la création de nouveaux emplois.

Des recrutements pour accompagner l'intercommunalité dans son évolution

En 2023, trois nouveaux postes ont été créés et pourvus

Une gestionnaire des activités tourisme, sports et loisirs au Moulin des Baronnie au 15 mai 2023 : Valérie Espiau. La gestionnaire a pour missions de gérer le site, l'équipe sur site et a pour objectif de développer et qualifier les prestations du Moulin.

Une chargée de coopération CTG et d'animation sociale : Elodie Bodelstein. Pourvue par voie de mutation interne mi-avril 2023, sa mission est d'impulser et mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, logement, accès aux droits » définis dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF.

Une chargée de planification et aménagement du territoire : Solène Albert. Recrutée au 1er novembre 2023, elle a pour activité principale le pilotage des projets de planification territoriale dans le cadre de la conception du PLUi qui va concerner les 57 communes du territoire.

Un effectif global qui reste stable malgré les mouvements constatés

Fin 2023, l'effectif global et rémunéré de la communauté de communes est de 55 agents dont 10 contractuels.

L'effectif rémunéré est plutôt stable malgré des mouvements de personnels plus importants que dans les années passées sur les services. Les faits marquants sont les suivants :

Le départ à la retraite de 4 agents

Un agent technique polyvalent qui a été mis à disposition auprès de deux communes : Pierre Salomon Abadie,

Deux secrétaires de mairie/comptables : Isabelle Colombarie-Castillo et Berthe Vattier,

Une assistante administrative régisseuse principale des sites et assistante de prévention : Jocelyne Miegville.

Le remplacement d'emplois existants

Un responsable du service technique au 1er janvier 2023 : Sébastien Piazza,

Un agent technique polyvalent au 1er janvier 2023 : Alexis Rose,

Une nouvelle coordonnatrice du Gouffre d'Esparros en mars 2023 : Marie Baque,

Une secrétaire de mairie mise à disposition à plein temps sur les communes : Sabine Fournil,

Une conseillère en séjour chargée du Patrimoine au 1er décembre 2023 : Marjory Cochet.

A noter aussi

- La stagiairisation de deux agents au service administratif aux communes durant l'année
- La titularisation de trois agents du service technique et de l'office de tourisme

Chiffres clés

7 %

part du régime indemnitaire dans la rémunération des agents titulaires, 388 contrats et arrêtés en 2023

68 %

part des dépenses du personnel liée à des rémunérations du personnel titulaire

EFFICACITÉ DE SERVICE PUBLIC ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dans un contexte budgétaire incertain, la communauté de communes doit conjuguer efficacité de service public et qualité de vie au travail.

Favoriser l'efficacité de service public

La signature avec le CDG 65 d'une convention pour expérimenter un nouveau module de gestion prévisionnelle des emplois effectifs et compétences doit permettre de mieux mettre en adéquation les compétences recherchées avec les emplois à pourvoir.

Un plan pluriannuel de formation a aussi été mis en place pour mieux former les agents aux nouvelles pratiques métiers et aux évolutions de plus en plus nombreuses.

Il s'appuie sur un recensement par service et par agent. Le recours à des démarches de mutualisation se renforce également.

La signature d'une convention de « contrôle allégé en partenariat » a par exemple été signée avec la DDFIP début juillet 2023.

Améliorer la qualité de vie au travail et la reconnaissance professionnelle

Plusieurs dispositions ont été prises en 2023 pour améliorer la qualité de vie au travail. Un rééquipement informatique très fort a été pratiqué sur l'ensemble des sites et un effort important a été fait sur les équipements techniques (matériels et équipements de sécurité). L'organigramme des services a été revu avec le recrutement d'encadrants intermédiaires. La pratique du télétravail a aussi été accompagnée : 10 agents ont été autorisés à exercer leurs fonctions un jour par semaine en télétravail.

Un effort d'accompagnement financier à destination des agents a été pratiqué dans un contexte de forte inflation : cela a représenté un montant annuel de 30 000 € sur l'année courante.

La part du budget consacré au versement du régime indemnitaire est de 7.04 % de la masse salariale, soit 1% de plus qu'en 2022.

Au-delà de cet effort d'accompagnement, la collectivité a souhaité faciliter la progression des carrières avec la nomination de 10 agents à un grade supérieur par la voie de l'avancement de grade et 1 par voie de promotion interne.

27 avancements d'échelon ont été pratiqués.

La poursuite du dialogue social

Depuis son installation en 2023, le CST s'est réuni à trois reprises, en mai, octobre et décembre.

Hormis l'adoption de leur règlement intérieur, les membres ont pu donner un avis sur plusieurs dossiers : modalités de mise en place et d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, rapport social unique 2022, mise à jour du tableau des effectifs, annualisation du temps de travail des agents du service technique, organigramme des services.

Des groupes de travail ont été décidés à la suite de la demande des représentants du personnel pour des sujets tels que la protection sociale complémentaire et la mise à jour du règlement intérieur. Des rencontres régulières de dialogue social de proximité ont été instaurées par le Président.



Chiffres clés

34

agents sont partis au moins une fois en formation, soit 58 % de l'effectif rémunéré

105

jours de formation dispensés pour les agents CCPL - moyenne de 3 jours de formation par agent formé

55 500 €

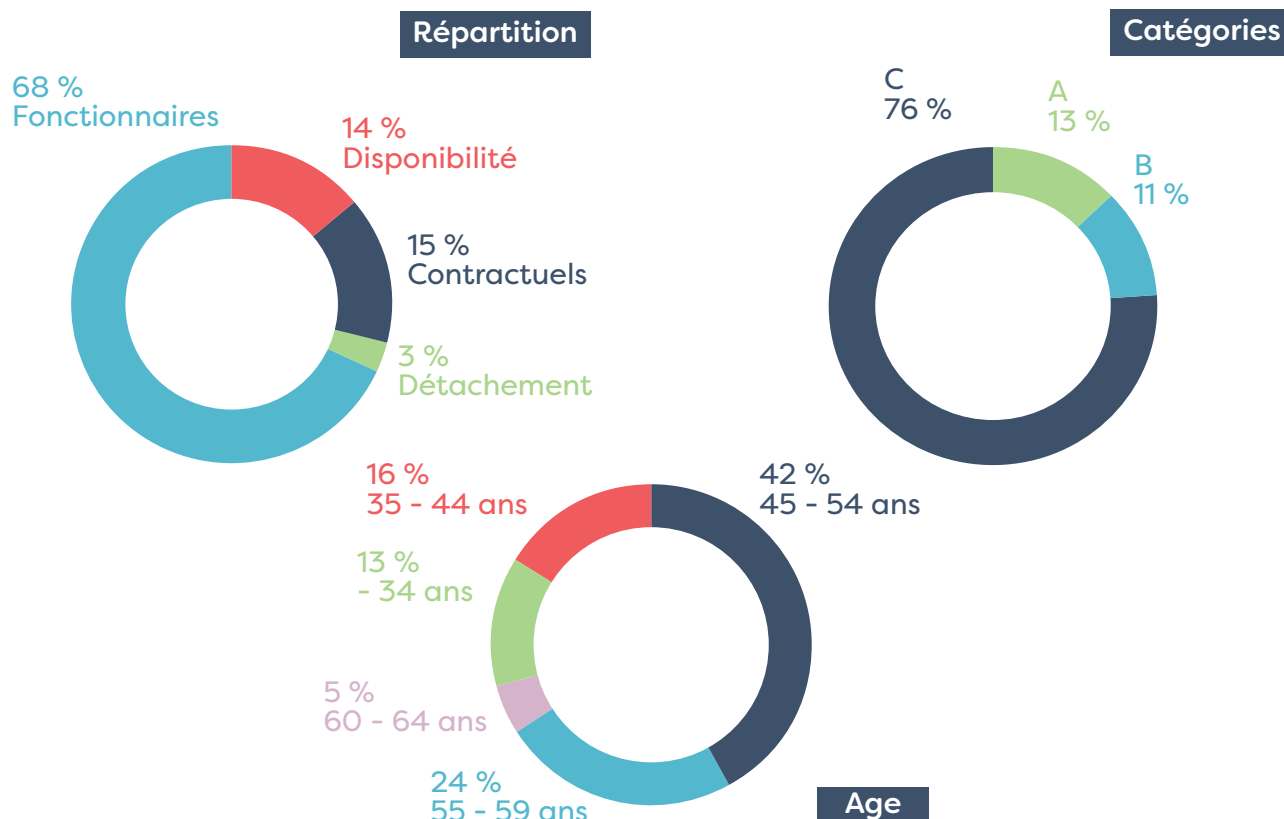
investissement consacré en 2023 à l'achat d'équipements techniques et informatiques

MIEUX AGIR AU SERVICE DU TERRITOIRE

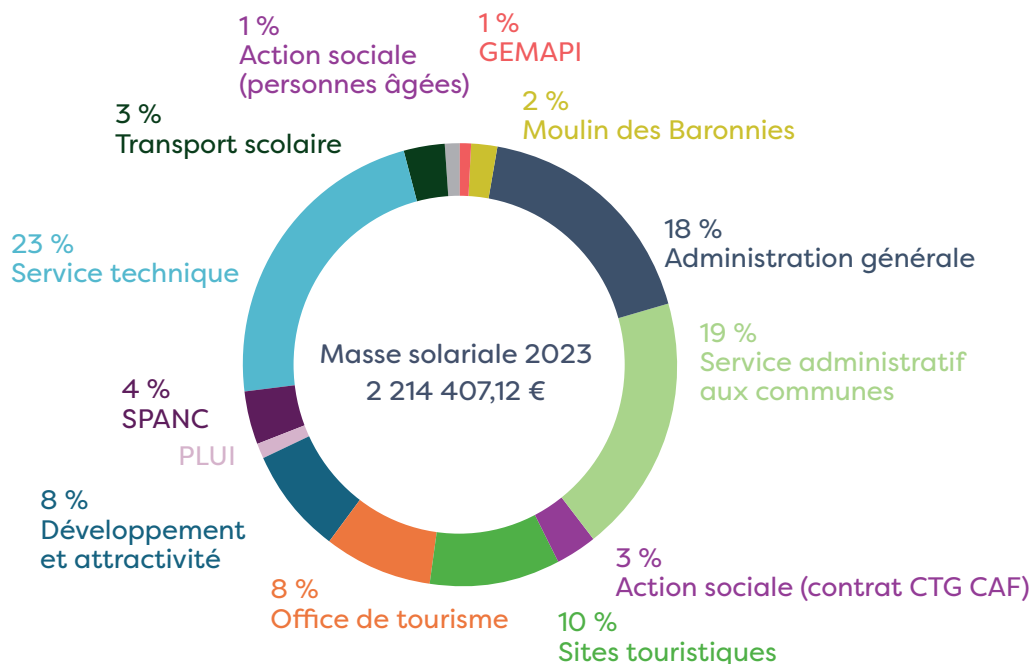
Chaque année, la collectivité doit produire un rapport social unique qui permet de mieux connaître la composition des effectifs et d'identifier les chiffres clés.

55 agents permanents sur la communauté de communes

Au-delà de ces 55 agents, 11 agents sont en détachement ou en disponibilité. Près de ¾ des effectifs sont en catégorie C et la moyenne d'âge des effectifs est de 49 ans.



Une part importante des effectifs est affectée à des missions mutualisées



UN BUDGET QUI PRÉPARE L'AVENIR

Le budget 2023 est un budget de transition qui prend en compte les priorités du projet de territoire et qui prépare les investissements prévus sur la seconde partie du mandat.

2023 — Un budget qui prépare les investissements de demain

L'année budgétaire 2023 a été marquée par l'avancement de trois dossiers importants

> **La construction du centre aquatique intercommunal** : Le conseil de communauté a délibéré le 7 décembre 2023 pour autoriser la signature des marchés publics de construction et a autorisé la conclusion des emprunts nécessaires à l'opération.

> **Le lancement des appels d'offres du plan local d'urbanisme intercommunal et le recrutement d'un agent référent sur la politique foncière.**

> **La reconversion d'une friche militaire de 18 hectares en zone d'activités** : 2023 a été marquée par la progression de toutes les études nécessaires à la concrétisation d'un projet d'aménagement

2023 — Un budget qui prend en compte des priorités du projet de territoire

Quelques chiffres clés issus des comptes 2023

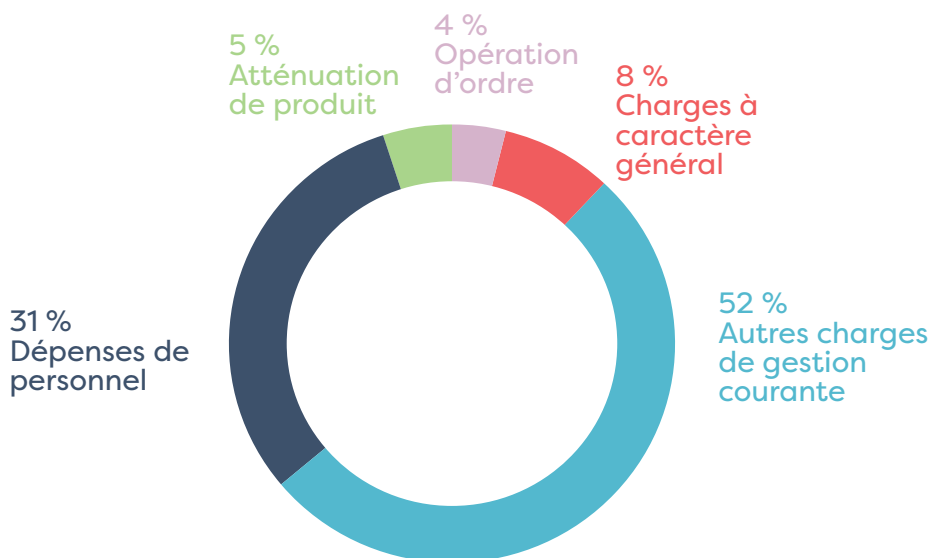
Favoriser la transition énergétique et lutter contre les effets du changement climatique	> Agir sur la rénovation énergétique du parc de logements des particuliers	48 729,60 € et 6 781 995 € de travaux générés sur la période 2019-24
	> Agir sur la mobilité décarbonée avec des solutions adaptées en milieu rural	56 529 €
	> Améliorer la gestion des milieux aquatiques et des cours d'eau	174 617 €
Développer le territoire et stimuler son attractivité	> Favoriser la reconquête de la friche industrielle intercommunale du CM10	67 961 €
	> Soutenir le développement touristique du territoire à travers l'office de tourisme	185 223 €
	> Favoriser le bien-être de la population avec de nouvelles offres sport-loisirs (construction d'un centre aquatique à la place de la piscine de Lannemezan)	904 337 €
Garantir un service de public de proximité	> Soutenir le service public de proximité à travers les secrétariats de mairie	540 834 €
	> Développer des actions en faveur de la jeunesse à travers des centres de loisirs de proximité	205 182 €

UN BUDGET 2023 EN PROGRESSION

Le budget 2023 a constaté une progression du résultat d'exercice en section de fonctionnement, en partie du fait des mesures budgétaires prises en amont.

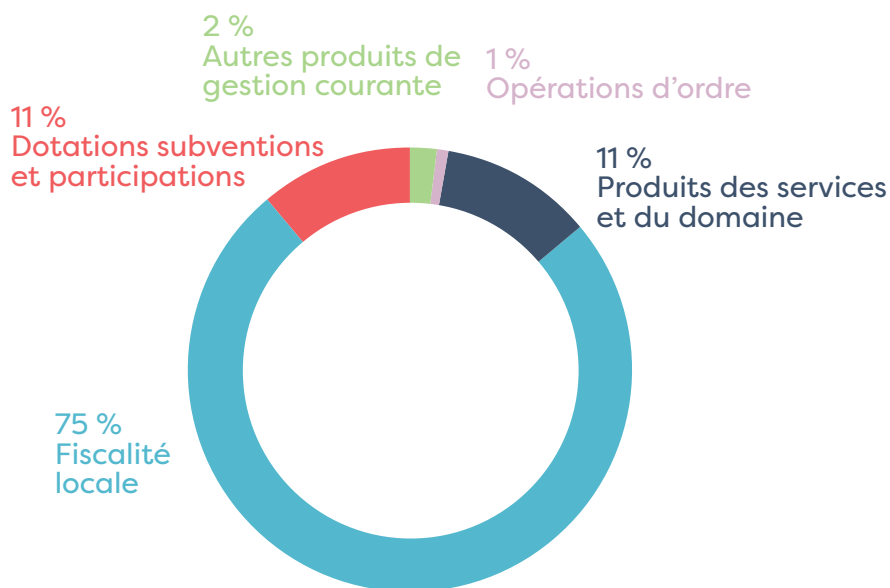
Dépenses

Dépenses Totales
7 834 467.74 €



Recettes

Recettes totales
11 024 757.07 €



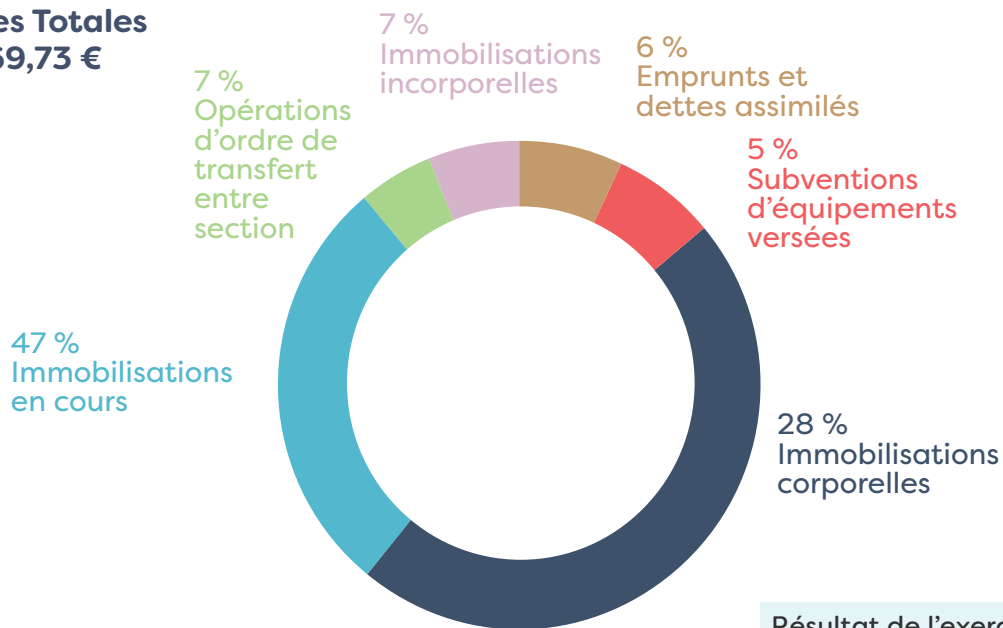
Résultat de l'exercice 2023
+ 3 190 289,33 €
Dont 1 787 289,10 € reportés

UN BUDGET DE TRANSITION EN INVESTISSEMENT

Le budget 2023 est un budget de transition avec une section d'investissement qui reste contenue, dans l'attente d'un programme d'investissement important qui se déroulera sur les années 2024 - 2026.

Dépenses

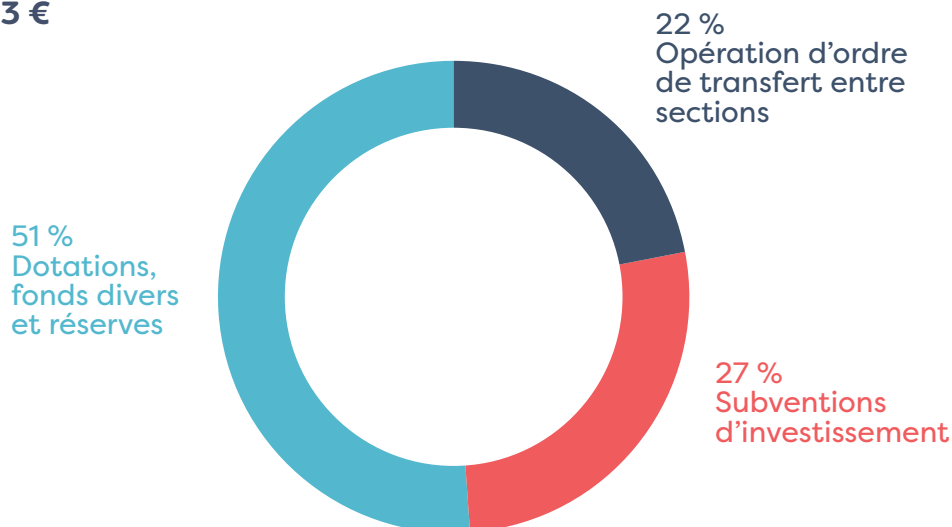
Dépenses Totales
1 382 069,73 €



Résultat de l'exercice 2023
- 72 063,16 €
Dont -171 999,35 € reportés

Recettes

Recettes totales
1 425 453,13 €



SOUTENIR LES SERVICES DE PROXIMITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Les finances se caractérisent en 2023 par une dette faible et plus de la moitié des flux consacrés à la collecte des déchets et aux services à la population.

Une dette qui reste maîtrisée dans la perspective de prochains investissements

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle est aujourd'hui à 0.40 année pour la CCPL, soit à un niveau bas.

Chiffres clés

Encours de dettes

645 975.21 €, soit environ 33 € / habitants

Annuité en capital de la dette

89 213.11 €, soit environ 5 € / habitant

Capacité de désendettement

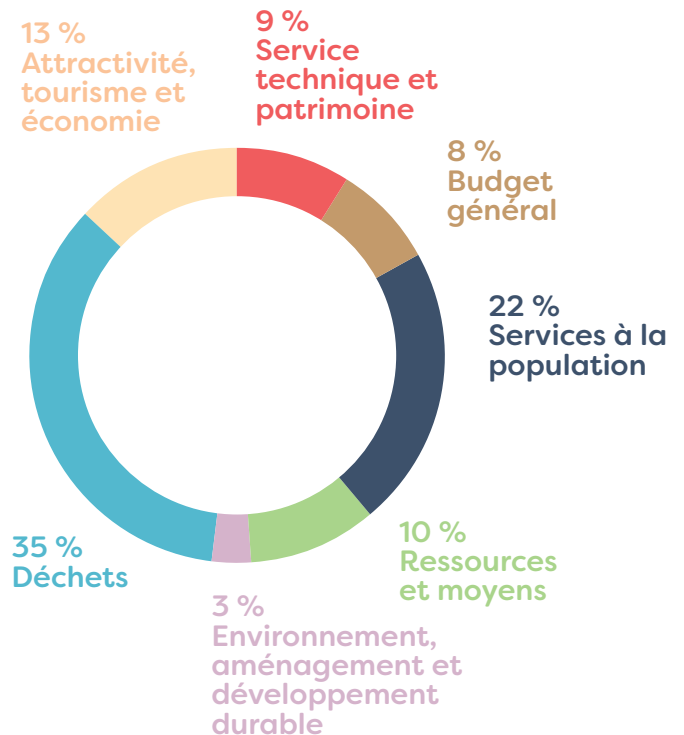
0.40 années

Le financement de la collecte et du traitement des déchets reste la dépense la plus importante en fonctionnement

En section de fonctionnement, répartition des dépenses affectées par services/objets (source budget général) en 2023 :

Les services à la population intègrent toutes les dépenses liées aux services de secours et d'incendie, aux secrétariats de mairie, aux centres de loisirs, à l'aire d'accueil des gens du voyage et aux transports scolaires.

L'attractivité, le tourisme et l'économie intègrent les dépenses liées au développement économique, aux zones d'activités, à l'office de tourisme, aux sites touristiques et au centre aquatique intercommunal.



DES MARGES DE MANŒUVRE POUR INVESTIR SUR LE TERRITOIRE

La progression significative des ratios financiers permet d'envisager un cycle d'investissement sur les années 2024 - 2026

Des résultats d'exécution qui progressent

Les résultats cumulés du budget principal de la CCPL progressent, signe de la bonne santé financière de la structure.

Années	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des deux sections
2018	1 222 027,90 €	- 452 749,42 €	769 278,48 €
2019	1 111 650,83 €	- 359 554,77 €	752 096,06 €
2020	1 294 046,02 €	105 344,58 €	1 399 390,60 €
2021	1 497 860,47 €	- 65 030,46 €	1 432 830,01 €
2022	2 414 261,45 €	- 171 999,35 €	2 242 262,10 €
2023	3 190 289,33 €	- 72 063,16 €	3 118 226,17 €

Une capacité d'autofinancement qui permet d'envisager les investissements prévus

Le développement de l'épargne a été anticipé pour

- > Réaliser le plan pluriannuel d'investissement prévu sur 2024-2026
- > Soutenir les priorités du projet de territoire
- > Permettre au personnel de bien travailler
- > Anticiper les efforts qui seront demandés par l'Etat dans le cadre des efforts de maîtrise des dépenses publiques

RATIOS	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de gestion	6 747 522	6 944 278	7 128 929	8 104 694	8 697 614
Charges de gestion	6 287 353	6 385 992	6 696 614	6 643 497	7 076 292
Excédent brut de fonctionnement	460 169	558 286	432 315	1 461 197	1 621 322
CAF brute	516 789	541 259	413 524	1 435 066	1 601 024
CAF nette ou disponible	407 597	427 813	305 007	1 334 604	1 514 811
Dépenses d'investissement	883 515	294 629	550 252	1 035 237	1 202 164

En 2023, la capacité d'autofinancement brute a progressé, portée essentiellement par la progression des ressources fiscales par suite de l'augmentation des bases 2023 et les bons résultats des budgets annexes.

FINANCES : FAITS MARQUANTS 2023

Plusieurs faits marquants sont à relever sur les finances 2023.

1 / L'amélioration de la performance comptable

L'indicateur de pilotage comptable (IPC) est un indicateur produit à partir des contrôles comptables automatisés d'Hélios.

Le résultat de l'IPC pour la CCPL au titre de l'exercice 2023 est supérieur à 87 %.

2 / L'amélioration de la sincérité comptable

Pour donner suite au contrôle réalisé par la Chambre Régionale des Comptes, il a été décidé d'engager un travail de fond pour parfaire la sincérité comptable de la CCPL. A ce jour, l'apurement de l'actif a été finalisé, une comptabilité d'engagement a été mise en place pour le rattachement des charges et produits à l'exercice et ces créances ont été apurées (des créances ont été admises en non-valeur pour 32 420.33 € en 2023).

3 / Quatre emprunts contractés pour le financement du centre aquatique intercommunal en 2023

En 2023, quatre emprunts ont été contractés en prévision de l'opération de construction du centre aquatique intercommunal (délibération du conseil de communauté du 7 décembre 2023).

Ces quatre emprunts ont été souscrits aux conditions suivantes :

Etablissements	Banque des territoires	Crédit Agricole	Banque Postale	Caisse d'Epargne
Montant	4 000 000 €	1 365 000 €	1 365 000 €	1 365 000 €
Durée du prêt	40 années	25 ans	25 ans & 1 mois	30 ans
Index	Taux Livret A	Taux fixe alternatif	Taux fixe	Taux fixe
Taux	Livret A + 0,6 %	3,60 %	3,93 %	4,82 %

4 / Une garantie d'emprunt accordée à la maison thermale et diététique de Capvern en 2023

Le 5 septembre 2023, le conseil de communauté a délibéré pour accorder une garantie d'emprunt dans le cadre de la réalisation de travaux pour la reconstruction et la mise aux normes de l'établissement suite à un incendie.

Le projet global de reconstruction s'élève à 4 300 000 €. La MEDT est l'unique établissement de soins médicaux et de réadaptation pédiatrique des Hautes-Pyrénées. Dotée d'une capacité de 64 lits, elle accueille chaque année près de 200 à 300 enfants en surpoids ou obèses résidant majoritairement sur les Hautes-Pyrénées ou en Haute-Garonne.

La garantie de la collectivité de la CCPL a été accordée à hauteur de 25% de l'emprunt, soit 287 500 €.

UNE FISCALITÉ MAÎTRISÉE

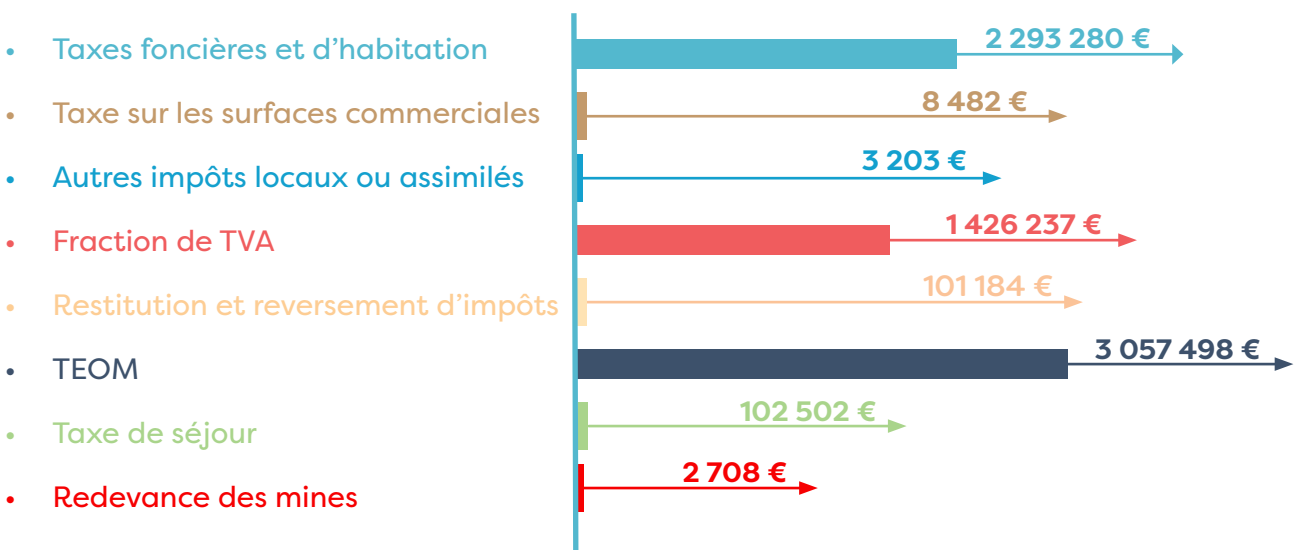
Malgré un contexte de suppression de taxe d'habitation et de fin annoncée de la contribution à la valeur aux entreprises, le budget 2023 a été exécuté sans hausse de fiscalité, à taux de fiscalité constants

Les recettes fiscales représentant les 3/4 des ressources de fonctionnement de la communauté de communes

Les recettes fiscales représentent 75 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'année 2023 s'est traduit par une augmentation du produit compte tenu de la progression des bases fiscales issue de la loi des finances.

La répartition des produits de fiscalité locale est la suivante :



Des taux de fiscalité maîtrisés

Les taux de la CCPL sont restés stables en 2023. Ils se situent globalement dans la moyenne nationale des taux pratiqués par les communautés de communes à fiscalité additionnelle.

Système fiscal	TFB	TFNB	CFE	CFE Zone
Fiscalité additionnelle	6 %	31,26 %	6,97 %	33,63 %

UNE COMMANDE PUBLIQUE DYNAMIQUE

Parmi les marchés publics passés en 2023, le plus significatif est celui de la construction du centre aquatique intercommunal, avec 21 lots attribués

Construction Centre Aquatique Intercommunal

Lot 1	Gros oeuvre	Ent. Gallego	2 990 411,79 €
Lot 2	Charpente-couverture	Cance	1 341 333,12 €
Lot 3	Étanchéité	CDS	175 675,20 €
Lot 4	Menuiserie Alu.	Cance	745 651,08 €
Lot 5	Serrurerie	Cance	148 280,00 €
Lot 6	Menuiserie Bois	Laporte	290 994,58 €
Lot 7	Platrerie-Faux plafonds	Pardina SN	113182,50 €
Lot 8	Revêtements de sol	Techni Ceram	660 240,00 €
Lot 9	Peinture	Lorenzi	35 165,00 €
Lot 10	Chauffage-ventilation	Eiffage	1 785 000,00 €
Lot 11	Traitement d'eau-jeux d'eau	Société ETE	724 470,00 €
Lot 12	Électricité	Info Aquitaine	609 335,68 €
Lot 13	Contrôle d'accès-Billetterie	Elisath	55 557,90 €
Lot 14	Casier-Cabines	Navic	122660,00 €
Lot 15	Équipements piscine	La maison de la piscine	54 252,50 €
Lot 16	Sauna Infra-rouge	JP3	55408,00 €
Lot 17	Tobbogan	Scophydro	123 256,00 €
Lot 18	VRD	Pomes Darre TP	486 870,72 €
Lot 19	Aménagements paysagers	Soules	239 010,44 €
Lot 20	Nettoyage	MPA Nettoyage	55 300,00 €
Lot 21	Forage Géométrique	Geoforage	504 199,00 €
	Assurance tout risque chantier	SMABTP	48586,64 €
	Assurance dommage ouvrage	SMABTP	117 136,80 €

Autres marchés publics

Études CM 10	Amonia	31 974,00 €
Achat tracteur-tondeuse	Univert Corberes St Germe	28 913,76 €

RENFORCER LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE DE TOUTES LES COMMUNES

Sur 2023, le service s'est étoffé avec l'arrivée d'un second agent. Les missions du service s'élargissent avec l'essor des technologies et les nouvelles modalités de travail

Un renforcement des moyens humains

L'année 2023 a vu le service informatique se renforcer sur le plan humain, avec l'intégration d'un agent qui se sera formé tout au long de l'année, en travaillant en binôme ainsi qu'en suivant des formations en ligne.

Pour une plus grande disponibilité et une meilleure continuité du service, les deux techniciens sont joignables sur une adresse e-mail commune et un numéro de téléphone fixe dédié. Ils disposent également d'un numéro de mobile chacun.

Faciliter le travail collaboratif

L'ensemble des agents a désormais accès à des serveurs partagés et sécurisés. Une solution de messagerie sous licence google a été déployée et permet d'accéder à des outils collaboratifs.

Pour répondre aux besoins de mobilité et de communication permanente de certains services, des solutions particulières ont été imaginées. C'est le cas du service tourisme qui bénéficie de la plateforme de travail collaboratif Nextcloud. Les agents du service tourisme peuvent ainsi se déplacer sur les différents sites ou en télétravail, tout en retrouvant leur même environnement de travail et en pouvant travailler en collaboration sur différents projets.

Permettre de télétravailler dans de bonnes conditions

En 2023, au fil du renouvellement du parc et de l'arrivée de nouveaux agents, du matériel adapté au télétravail a été choisi en priorité.

Des procédures ont été mises en place pour les agents souhaitant opter pour ce mode de travail (lorsque leur mission le permet) afin de garantir :

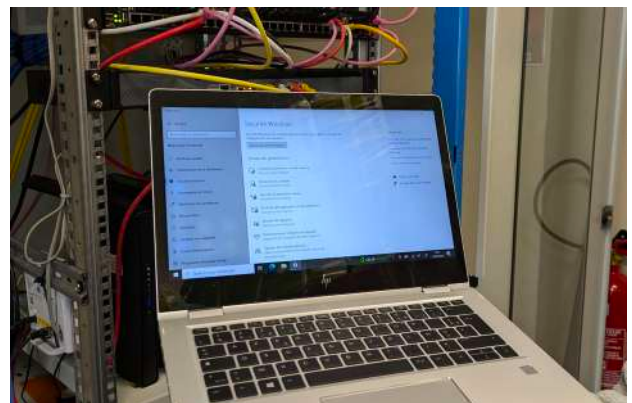
- > une continuité des services (téléphonie, messagerie, outils métiers, accès aux données...)
- > la qualité des conditions de travail semblables à l'environnement de bureau
- > la sécurité et la confidentialité des données

Le renforcement de la cybersécurité

Le niveau de protection de certains éléments clé a été rehaussé, tout en essayant d'avoir un impact le plus modéré possible sur les méthodes de travail des agents. Citons par exemple : la généralisation de l'authentification multifactorielle (clés physiques, applications OTP) sur les boîtes mails, le renforcement des mots de passe, le chiffrement du matériel mobile (postes, disques, clés...), l'utilisation d'outils d'analyse et de contrôle des flux sur le pare-feu (ZenArmor)... Toutes ces solutions ont été déployées en interne, à un moindre coût.

Proposer un service de qualité aux communes

L'activité du service envers les communes est stable. Elle représente en moyenne un peu plus de 700 demandes d'assistance par an, la grande majorité d'entre elles étant traitées à distance grâce aux outils de télégestion. Les besoins identifiés dans les communes portent sur les fondamentaux : boîtes mail et sauvegarde. En 2023 le service informatique a mis au point et testé une stratégie de sauvegarde externalisée, avec une fonction d'immuabilité, la rendant résistante à la plupart des cyberattaques, et dont le stockage est localisé en France. Cette solution sera déployée gratuitement auprès des communes en 2024.



CONSTRUIRE UN NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE EN HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Fin 2023, les élus communautaires ont délibéré pour signer les marchés publics de construction du centre aquatique, avec le plan de financement associé. Le chantier de construction va démarrer début 2024 pour se terminer fin 2025.

Un centre aquatique nouvelle génération et multifonctionnel

Le futur centre aquatique remplacera la piscine de Lannemezan.

C'est un équipement de nouvelle génération qui va permettre à tous les publics de profiter d'un équipement moderne, lumineux et fonctionnel. Le projet intègre une conception bioclimatique et passive, lumineuse, avec une architecture qui doit épouser le paysage.

Le conseil de communauté a délibéré le 7 décembre 2023 pour autoriser la signature des 21 lots du marché public lancé en 2023 et la signature des assurances nécessaires.

Dans un contexte de très forte inflation, le budget prévisionnel qui avait été prévu a été respecté grâce à un travail important de négociation et d'optimisation des marchés publics.

Le conseil de communauté a aussi délibéré pour autoriser la signature de 4 emprunts nécessaires à la construction pour un montant global de 8 095 000 € (voir page budget).



Une démarche haute qualité environnementale

L'objectif est de proposer un centre aquatique qui se démarque de tout ce qui se fait jusqu'à maintenant, en visant une démarche haute qualité environnementale.

5 lignes d'eau - Bassin ludique : 120 m² - pataugeoire animée : 40 m² - tobogan intérieur : 55 m - aire de jeux d'eau extérieur : 60 m²

Une ambition de neutralité carbone à terme

Les centres aquatiques sont très consommateurs en énergie et en eau. Plutôt que d'être dépendant d'une seule source d'énergie, il a été décidé d'avoir recours à un mix énergétique qui permettra de choisir la meilleure énergie en fonction du contexte. L'énergie principale sera la géothermie par sondes sèches couplée à de l'aérothermie, qui permettra d'absorber 70 % des besoins en chaleur et 100 % des besoins en froid. En complément, d'autres énergies sont prévues à terme : les possibilités de raccordement à un réseau de chaleur ou à des panneaux photovoltaïques sont envisagées dans le projet.

La sobriété au cœur du projet

La meilleure énergie est celle que l'on ne dépense pas. Tout a été pensé pour que le projet soit le plus sobre possible, avec des solutions très performantes ou ambitieuses sur les points suivants : ventilation, récupération des calories et des eaux grises, imperméabilisation des sols, renaturation, économies d'eau, éclairage, pilotage anticipatif des économies d'énergie, déchloration...

Chiffres clés

11 300 000 € HT

Montant de l'investissement

dont 30 % de financements publics et 8 000 000 € d'emprunts - 2 années de travaux avec 40 entreprises qui vont intervenir - 70 % des besoins en chaleur couverts en géothermie - Un équipement qui va profiter à 40 écoles, 5 collèges et un lycée



PLUI : ENVISAGER UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT SUR LES 57 COMMUNES

En 2023, un marché public a été lancé pour retenir un prestataire qui accompagnera la CCPL dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Un agent a été recruté pour travailler sur une stratégie foncière partagée par les 57 communes

Un document d'urbanisme qui doit traduire les priorités du projet de territoire

Un appel d'offres a été lancé le 22 décembre 2023 pour rechercher un prestataire qui accompagnera la CCPL dans l'élaboration du PLUI. **L'Etat a fortement incité la CCPL dans cette opération avec deux subventions versées en 2022 et 2023 pour un montant global de 279 980 €.**

La charte de gouvernance : la proximité et la concertation avant tout

Une charte de gouvernance a été élaborée en 2023 pour fixer les modalités de la concertation et permettre à toutes les communes et à tous les habitants de s'informer, de débattre et de participer. Une journée de découverte du paysage a été organisée le 20 octobre 2023 en présence de nombreux élus et en partenariat avec les services de l'Etat.



A compter du 20 décembre 2023, Catherine Corrège, Vice-Présidente à la CCPL, et Solène Albert, agent référent, se sont rendues sur les 57 communes pour exposer la démarche PLUI et prendre en compte les remarques des communes.

Dans l'attente du PLUI, des actions sur les documents d'urbanisme en cours

Le conseil de communauté a délibéré le 16 février 2023 pour déléguer le droit de préemption urbain à la commune de Mauvezin pour que celle-ci puisse préempter pour des projets d'intérêt général : **maison d'assistantes maternelles ou boutique de producteurs notamment.** Tous les documents d'urbanisme communaux ont été téléversés au Géoportail de l'Urbanisme au format CDIG en partenariat avec le service urbanisme de la commune de Lannemezan. Cette action était nécessaire pour l'opposabilité des documents d'urbanisme.

Par délibération du 4 juillet 2023, le bureau a validé l'acquisition d'un outil cartographique qui permettra d'optimiser l'accompagnement des communes, des porteurs de projets économiques en recherche de foncier ou la création d'un observatoire foncier local (outil Mon Territoire de Sogefi).

La loi climat et Résilience : vers une nouvelle approche de l'aménagement du territoire

Le PLUI devra respecter la loi Climat et Résilience du 21 août 2021 qui impose un objectif de sobriété foncière à travers le principe du zéro artificialisation nette.

L'objectif à terme est l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050. D'ici 2050, il est prévu une réduction du rythme d'artificialisation par tranches de 10 années.

Pour la première tranche décennale (entre le 22/08/2021 et le 22/08/2031), le calcul de l'artificialisation se basera sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit de la création ou extension effective d'espaces urbanisés sur un territoire. Cette consommation devra être inférieure à la moitié de celle observée entre le 22/08/2011 et le 22/08/2021.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES ÉCONOMIQUES STRATÉGIQUES

Avec pour enjeu l'optimisation et la sobriété foncière, l'inventaire et la vocation des Zones d'Activité Économiques (ZAE) devient primordiale

Répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience

La loi Climat et Résilience impose aux intercommunalités de contribuer à l'objectif de «zéro artificialisation nette» en établissant un inventaire détaillé des Zones d'Activités Économiques (ZAE). Cet inventaire doit inclure diverses caractéristiques pour chaque zone, dont l'état parcellaire, l'identification des occupants ou le taux de vacance.

Cet inventaire doit être perçu par la collectivité non seulement comme une obligation réglementaire, mais aussi comme un outil stratégique de service.

Il doit permettre d'informer les prospects économiques, de soutenir les entreprises déjà implantées, et d'assister le service Développement dans ses missions. Il ne s'agit néanmoins pas d'un document de planification, rôle qui demeure l'apanage exclusif du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Optimiser la connaissance de nos ZAE pour accroître leur attractivité

Pour préparer cet inventaire, le service Développement a entrepris en 2023 une série de rencontres avec les communes de Galan, Hèches, Lannemezan, La Barthe de Neste, Capvern et Campistrous.

Ce travail collaboratif, réalisé avec le soutien de l'outil Mon Territoire Carto, ainsi que des services de la Caisse des Dépôts et du CEREMA, a permis de cartographier précisément les zones d'activités, en identifiant leurs vocations et leurs périmètres respectifs.

En 2024, une étude plus approfondie sera lancée pour qualifier ces zones, identifier les occupants actuels et évaluer le taux de vacance de chacune d'elles. Cette analyse détaillée visera à renforcer l'attractivité des ZAE, en fournissant des données précises et actualisées qui seront essentielles pour les stratégies de développement économique à venir.



REQUALIFIER LA FRICHE INTERCOMMUNALE DU CM 10

A l'heure du zéro artificialisation nette, la rehabilitation du CM10 - 18 hectares - est un enjeu stratégique fort pour le développement économique du territoire.

Des avancées importantes pour l'aménagement d'une future zone d'activités communautaire

En 2023, la maîtrise d'œuvre assurée par la SCP PEREZ pour la réhabilitation du CM10, ancien centre mobilisateur de l'armée situé à Lannemezan, ainsi que l'étude d'impact menée par ARTELIA, ont poursuivi leurs avancées avec trois objectifs précis :

> **Reconquête d'une friche de 18 hectares**
Ce site, représentant un gisement foncier majeur pour le territoire, sera mobilisé et valorisé dans le cadre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN),

> **Développement économique et relocalisation**
Le projet d'aménagement vise à créer et relocaliser des activités économiques, des espaces de loisirs et des services,

> **Promotion du fret ferroviaire**
En réponse à la stratégie nationale visant à doubler la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030 (de 9 à 18 %), conformément à l'article 131 de la loi Climat et Résilience, le projet intégrera des infrastructures dédiées au développement du fret.

connaissance du site et de ses enjeux

Des études techniques complémentaires ont été commandées en appui à la maîtrise d'œuvre, comprenant des relevés topographiques, des travaux de géo-détection des réseaux, ainsi qu'un diagnostic géotechnique et une étude géotechnique de conception (AVP).

Des sondages du sol supplémentaires ont été réalisés pour évaluer les risques de pollution sur ce foncier intercommunal et adapter le projet de réhabilitation en conséquence.

Par ailleurs, pour intégrer pleinement les contraintes environnementales identifiées dès 2021 lors du diagnostic faune-flore, la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) a commandé en 2023 un dossier de dérogation d'espèces protégées (AMONIA) et actualisé les inventaires faunistiques.

L'ensemble de ces études menées en 2023 a permis à la collectivité d'affiner sa connaissance du site, de ses enjeux et problématiques. Toutes ces informations seront valorisées pour l'aménagement du site, que ce soit sous maîtrise d'ouvrage communautaire ou sous maîtrise d'ouvrage privée.



UN PANEL DE SOLUTIONS POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

En 2023, la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL) a soutenu des initiatives entrepreneuriales et a déployé différentes solutions pour accompagner au mieux les acteurs économiques du territoire

Plus de 40 entreprises accompagnées

Le service développement et attractivité a accompagné **près de 40 entreprises locales** dans leurs projets de développement, offrant des conseils techniques, financiers et administratifs tout au long de l'année 2023.

Il a également reçu et accompagné près de **20 prospects économiques** intéressés par une implantation sur le territoire communautaire. Les sollicitations pour la recherche de foncier disponible augmentent. Dans le contexte de la loi Climat et Résilience mais aussi au regard des enjeux environnementaux, les solutions à trouver sont de plus en plus ardues. Afin de rendre visible l'offre disponible tout en mettant en lumière l'action économique de la CCPL, les élus ont commandé la création d'un **catalogue numérique du foncier** sous forme d'une carte interactive.

Cet outil, en cours de création, sera mis en ligne gratuitement à disposition des cédants privés et/ou publics et actualisé par le service développement.

Apporter une réponse à la problématique du logement, un frein pour l'emploi

Le manque de logements adaptés pour les jeunes constitue un obstacle majeur à l'emploi dans de nombreuses régions et la CCPL n'échappe pas à ce constat. Les entreprises du territoire soulèvent de plus en plus cette problématique comme un frein au recrutement en particulier pour les jeunes actifs. Les élus de la CCPL ont décidé de mener une étude de faisabilité pour la création d'un **Foyer de Jeunes Travailleurs**.

Dispositifs financiers : immobilier d'entreprises et Fond L'OCCAL

La CCPL a répondu positivement à la proposition de la Région Occitanie de déployer sur le territoire un dispositif exceptionnel de soutien aux artisans boulangers, lourdement frappés par la crise énergétique de 2023. Cette aide, intitulée L'OCCAL, a été sollicitée par un boulanger de notre territoire et lui a permis un soutien à l'heure de la flambée des coûts de l'énergie et de la hausse des matières premières. De son côté, le dispositif Immobilier d'entreprises de la CCPL n'a pas été impacté en 2023 car une révision des aides économiques régionales a mis en suspend toute intervention en la matière. **Pour autant plusieurs entreprises ont pris rang en attente de voir émerger les nouvelles lignes de la Région Occitanie.**

Des événements pour les acteurs économiques

Afin de soutenir les entreprises locales et dynamiser les initiatives entrepreneuriales, la CCPL a également poursuivi ses efforts dans l'organisation d'événements dédiés avec, notamment, l'**organisation du salon ReStart**, à Lannemezan, en partenariat avec France Travail, et qui a réuni près d'une centaine de personnes intéressées par la création d'entreprise. **Les Lundis de l'Eco**, événements mis en place par la CCPL, ont également été des temps forts pour les entreprises du territoire avec l'organisation d'ateliers thématiques dédiés, répondant à leurs besoins. Ces derniers ont été animés par la CCI et France Travail. La venue du Van Google à La Barthe de Neste avec des formations sur le numérique par des coachs Google a particulièrement été appréciée.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

EN 2023, l'intercommunalité s'est mobilisée pour accompagner les communes dans leurs projets de développement d'ENR, bâtir les prémices d'une charte ENR et les assister dans la définition des ZAENR. Elle a aussi impulsé une démarche d'écologie industrielle en partenariat avec les industriels de la zone Peyrehitte à Lannemezan.

Les prémices d'une charte ENR

Deux ateliers de travail ont eu lieu pour avancer sur la mise en place d'une charte des ENR, afin de construire un cadre commun et partagé sur le territoire ainsi que définir une stratégie de déploiement. Une initiative qui rejoint le projet de territoire de la collectivité, lequel comporte des axes et orientations sur les ENR.

Accompagnement des communes dans leurs projets énergétiques

La CCPL propose son accompagnement à toutes les communes tout au long de la durée de vie d'un projet de la conception du projet à son exploitation : mise en relation pour réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité, réalisation de mise en concurrence, lien entre le développeur-exploitant et le territoire (enjeux techniques, économiques et réglementaires), analyse des différents documents engageants pour la commune (ex : promesse de bail, bail), analyse des études (énergétique, environnementale et agricole), représentation de la commune lors des échanges et réunions avec les services de l'Etat, organisation et animation de réunions de concertation du public...

En 2023 il y a eu une dizaine de projets des communes suivis par la CCPL.

La définition de Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables (ZAENR)

La loi APER du 10 mars 2023 dans son article 15 a donné la possibilité aux communes favorables au développement des ENR sur leur territoire de définir des ZAENR.

La CCPL est la Communauté de Communes présentant le plus de potentiel de développement du département. L'intercommunalité a accompagné toutes les communes le désirant dans ce travail par la mise à disposition d'un agent dédié. 22 communes qui se sont positionnées. L'énergie principalement identifiée est le solaire photovoltaïque (pour moitié), le solaire thermique, la géothermie, l'hydroélectricité et le bois-énergie/ biomasse sont des énergies remontées à part égale. L'ENR biogaz/ biométhane est peu identifiée, et enfin l'éolien est exclue des délibérations (à l'exception d'une).

ENR : Énergie Renouvelable
ZAENR : Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables



ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PERLA : cap vers une démarche vertueuse de la plateforme industrielle Peyrehitte IV

PERLA est un projet collaboratif, initié par la CCPL, qui vise à créer une Plateforme des Energies Renouvelables à Lannemezan. Une proposition visant à lancer sur son territoire une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) qui a trouvé écho auprès des acteurs économiques : ARKEMA, PSI, DALKIA, KNAUF, PRUGENT, TEREGA, LBE, MERSEN, ENI PLENITUDE, HYLANN (QAIR et DH2), MECAMONT, ESL et la commune de Lannemezan en vue de décarboner la plateforme et optimiser les flux énergétiques.

De cette ambition partagée est né le projet PERLA qui a démarré par la réalisation d'un schéma directeur multi-énergies, soutenu par l'ADEME. Une convention multi partenariale est signée en juillet 2023.

Le schéma directeur multi-énergies, qui a démarré en septembre, permettra d'avoir une photographie précise des flux énergétiques sur la zone (électricité, gaz, eau, chaleur fatale, émissions de CO2, ...), de confirmer le potentiel à mutualiser ceux-ci et, dans la positive, de déterminer un scénario opérationnel.

Au-delà de la thématique de la décarbonation, la CCPL souhaite impulser et inscrire une démarche globale sur le secteur : à savoir inciter les acteurs industriels à travailler ensemble et à se regrouper face à des problématiques/besoins communs (ressources Humaines, transports, communication...). Un travail qui rayonne positivement au delà des frontières de la CCPL où le Président a été appelé à témoigner à plusieurs reprises (Table ronde Je décarbore à Pau, RDV H2 à la CCI de Tarbes...).



PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ ADAPTÉES AU TERRITOIRE

Quatre ans après l'application de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la CCPL décline différentes solutions de déplacement, un enjeu majeur sur notre territoire très dépendant de la voiture.

Transport à la demande : 1 140 personnes transportées en 2023

Le Transport à la demande (TAD) permet aux habitants du Plateau et de la Neste de se rendre au marché de Lannemezan le mercredi matin et dans les zones commerciales.

En 2023, ce sont pas moins de 1140 personnes qui ont bénéficié de ce service.

Le coût porté par la CCPL par trajet-utilisateur a été de 10,80 €. Pour rappel, le coût pour l'usager est de 2 €.

Transport d'intérêt local : 2 services locaux de mobilité partagée

La navette culturelle transporte les habitants des 3 communautés de communes Plateau de Lannemezan, Neste Barousse et Aure Louron, vers les salles de spectacles de Lannemezan, Saint-Laurent de Neste et Le Parvis à Ibos. En 2023, **187 personnes ont emprunté ce service pour aller voir 8 spectacles.** Elles n'ont payé que 2 € leur transport.

La navette touristique a été empruntée par 14 personnes, toujours pour le prix de 2 € par trajet. Au vu du peu de fréquentation de cette navette en 2023, il a été décidé de redéfinir les trajets pour l'été 2024 en prenant le point de départ à Capvern les Bains, et en prolongeant le service sur le mois de septembre, toujours pour aller vers les points d'activités touristiques du territoire : Esparros, Labastide, Galan, ...



Expérimentation du covoiturage avec AcoTE

A partir de septembre 2023 et pour une période de 8 mois, le programme de covoiturage Acoté a été expérimenté, après une phase de co-construction de 1 an et avec l'accompagnement de l'association La Roue Verte.

En 2023, 495 personnes ont manifesté un intérêt, dont 292 contributeurs ayant exprimé 1405 votes pour des arrêts de ligne de covoiturage.

A la suite de quoi, 5 lignes ont été proposées dans le cadre d'un covoiturage quotidien, au départ de Hèches, Lannemezan et Capvern et à destination de Lannemezan ou Tarbes.

Les participants pouvaient être conducteurs, passagers ou alternants. Au final ce sont 165 personnes inscrites sur la plateforme Illicov qui ont pu tester ce programme, incitées par la forte campagne de communication de la communauté de communes.

L'autopartage solidaire

Une expérimentation a eu lieu pendant 9 mois en collaboration avec l'association Wimoov dans le cadre du programme « E-autopartage électrique en zones rurales ». Elle s'adressait aux habitants précaires en situation d'insertion socio-professionnelle et sans moyen de déplacement avec un objectif d'accès à l'emploi, tout en encourageant également le développement de la pratique du covoiturage.

La CCPL a donc mis à disposition de la Mission Locale de Lannemezan une AMI citroën, voiture électrique sans permis, pour des jeunes de moins de 26 ans en contrat apprentissage, ou en CDD, ou à des adultes en insertion professionnelle ou suite à la perte du permis.

Le bilan fait ressortir que 11 personnes ont été informées ou accompagnées dans le cadre de cette mission et 6 personnes ont pu utiliser la voiture.

FAIRE DE LA TOURBIERE DE CLARENS UN ECOSYSTEME EMBLÉMATIQUE

Écosystème essentiel à notre environnement, la tourbière de Clarens est un site témoin animé par la CCPL.

La tourbière de Clarens, un site classé Natura 2000

L'arrêté Ministériel du 27 mai 2009 a désigné comme site Natura 2000 - zone spéciale de conservation - la tourbière de Clarens, auparavant classée Réserve Naturelle Volontaire.

Natura 2000 est un outil de la politique européenne de préservation de la biodiversité qui vise une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Les sites Natura 2000 sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La CCPL, structure animatrice de la tourbière de Clarens, gère le site selon les préconisations faites dans le Document d'Objectifs (DocOb) et accueille régulièrement des stagiaires, étudiants en environnement pour transmettre et permettre une meilleure connaissance du site.

En 2023, la CCPL a accueilli un étudiant, Mathias, ingénieur en génie de l'environnement à l'EME - UNILASALLE de Rennes, qui a contacté Hervé Cubizolle, Professeur à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, spécialiste des tourbières pour lesquelles il parcourt le monde.

Tourbière et climat : une conférence réussie

De cette rencontre, a germé l'idée d'une conférence ouverte aux curieux et intéressés du territoire.

Ainsi, le 29 août, la salle des fêtes de Clarens a accueilli une cinquantaine de personnes venues écouter le Pr Cubizolle parler de son expérience mondiale des zones humides et visionner le film «Les veilleurs de Tourbières» de Pascale Fossat-Boutet réalisé en partenariat avec l'AREMIP. A la fin, un buffet campagnard aura permis de continuer les échanges.

La tourbière de Clarens est accessible à tous à partir de la place du village. Pour les plus pressés, vous pouvez garer votre voiture au pont coupé de l'Estélou et poursuivre par le sentier pédagogique jusqu'au platelage sur la tourbière le long de l'ancienne voie de chemin de fer. Des panneaux sur votre chemin vous expliqueront l'histoire et la richesse de ce lieu.



LES RENDEZ-VOUS DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE AU MOULIN DES BARONNIES

L'année 2023 a lancé la première édition des rendez-vous de la transition alimentaire.

Objectif : Sensibiliser la population aux divers enjeux environnementaux et climatiques par le prisme de l'alimentation.

Sensibiliser le public à la résilience alimentaire et à l'alimentation saine

Le Moulin des BaronnieS a servi d'écrin aux rendez-vous de la transition alimentaire, manifestation qui s'est déroulée en plusieurs temps sur l'année 2023. La CCPL a fait appel à des intervenants pour faciliter l'approche des thèmes abordés auprès du grand public : sécurité alimentaire, agronomie d'aujourd'hui et de demain, circuits courts...

3 dates et 120 participants pour l'année 2023

Le 6 juin a été le premier temps fort de la programmation : une journée riche en échanges avec les intervenants Cécile Basset - chercheuse paysanne à la ferme "Blue Soil" - et Stéphane Linou - consultant spécialiste en alimentation et sécurité - qui ont partagé leurs connaissances avec un premier atelier dédié aux élus puis une conférence ouverte à tous. Celle-ci a permis de comprendre l'importance des acteurs - les visibles - agriculteurs, maraichers, consommateurs - et les invisibles - microorganismes - pour renforcer notre résilience alimentaire. Le repas du midi, réalisé par l'Association Croquez Local a ravi les papilles !

Deuxième rendez-vous : les étals du marché itinérant des BaronnieS qui ont été visités par des enfants curieux invités à découvrir les aliments tels qu'ils sont. Les enfants ont touché, goûté, pressé et ont découvert de nouvelles saveurs. Un atelier mené par la Maison de la Nature et de l'Environnement 65 a également complété la découverte et a exploré les préférences alimentaires.

Enfin, dernier évènement : le festival AlimenTERRE. Cet événement national, qui met en avant l'alimentation durable et solidaire à travers une sélection de documentaires, amène chaque année les citoyens à s'informer sur les enjeux agricoles et alimentaires. Le film "Europe, un continent bouleversé" a été projeté au Moulin des BaronnieS. Celui-ci dresse des portraits parfois avant-gardistes avec l'objectif de nourrir la population avec une agriculture plus économe, plus autonome et/ou plus durable.



SOUTENIR LE COMMERCE LOCAL DE PROXIMITÉ

La CCPL a mis en place depuis 2020 un dispositif de soutien pour les commerces locaux le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et le Commerce).

Quinze commerces ont pu bénéficier de cette aide pour moderniser leurs locaux.

Le dispositif FISAC Un levier pour les commerces de bourg centre

En 2019, la CCPL a décidé de lancer une opération en faveur du maintien, du développement et de la revitalisation du commerce, de l'artisanat et des services sur son territoire.

Elle a sollicité, à cet effet, le soutien de l'Etat dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). L'Etat a attribué à la CCPL une subvention de 87 233,00 € pour le financement de l'opération collective en milieu rural sur son territoire. Sont concernés les cœurs de villes de 6 communes : Lannemezan, La-Barthe-de-Neste, Capvern, Galan, Hèches et Pinas (polarité et bourgs-centres).

2023 a été la dernière année du FISAC, la convention ayant pris fin le 31/12/2023 (à la suite d'une demande de prorogation d'un an acceptée en 2022, en raison de l'épidémie de COVID-19).

Ce sont 15 commerces du territoire qui ont pu bénéficier de soutien pour leur investissement avec une dépense totale de 222 830,42€. Ce dispositif a également permis le recrutement d'un manager de centre-ville à Lannemezan.



Des actions concrètes pour les commerces de proximité

Il y a des actions pour lesquelles la CCPL, bien qu'elle ne participe pas financièrement, est garante du fonds de l'Etat, ce qui implique qu'elle doit suivre le bon déroulement de celles-ci avant de valider le versement (par exemple poste de manager de centre-ville, modernisation du marché de plein air à Lannemezan et campagnes de communication et d'animation).

Il y a des actions portées financièrement par la CCPL et subventionnées par l'Etat : information et sensibilisation à l'économie numérique, information et sensibilisation à la veille réglementaire, promotion de la transmission d'entreprise, mise en place d'un fonds d'aide à la création et à la modernisation de l'immobilier d'entreprise (Aides Directes aux Entreprises, ADE) et l'évaluation de l'opération.

Chiffres clés

80 855,84 €

Subventions accordées (49 980,44 € par l'Etat & 30 875,40 € par la CCPL)

15 commerçants accompagnés dans leurs investissements (57 022,84€ de subvention)

6 833 €

Subvention en faveur d'une association des commerçants pour des campagnes de communication et d'animation

15 000 €

Subvention : poste de manager de centre-ville

2 000 €

Subvention : moderniser un marché de plein air

FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2019/2023 : Deux territoires, un bassin de vie et une politique de l'habitat incitative.

OPAH Un levier pour la rénovation de l'habitat

Les deux communautés de communes du Plateau de Lannemezan et Neste Barousse se sont associées afin de mutualiser leurs forces vives et mettre en commun l'ingénierie d'animation pour lancer une OPAH commune ambitieuse mais qui respecte les particularités de chaque territoire.

Les deux collectivités ont souhaité une politique habitat incitative avec pour objectifs :

- > L'amélioration de la qualité des logements et de leurs performances énergétiques notamment au travers des énergies renouvelables
- > La lutte contre la vacance et l'habitat dégradé et/ou insalubre
- > Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap

L'opérateur choisi pour mener l'animation de l'OPAH, SOLIHA, a ainsi mené 6 permanences mensuelles sur les deux territoires et mobilisé son équipe pour animer divers ateliers d'informations tous les ans.

Plus de 4.5 millions d'euros de travaux générés sur le territoire

221 dossiers ont été déposés par des propriétaires occupants sur la CCPL ce qui a généré 4 657 000 € de travaux et 2 510 439 € de subventions.

La majeure partie des subventions provient de l'Anah mais la Région, le Département, Action Logement et la Carsat ont également participé au financement des aides.

9 dossiers de propriétaires bailleurs ont été déposés pour un total de 16 logements rénovés. Le montant des travaux s'est élevé à 791 570 € avec 34 % d'aides financières provenant de l'Anah, du Département et de la Région.

Au vu de la demande constante des propriétaires pour la rénovation et l'adaptation de leurs logements, les élus des deux communautés de communes ont décidé fin 2023 de renouveler une OPAH commune à compter de 2024.



STRUCTURER UN RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE SENTIERS DE RANDONNÉES

Première porte d'entrée dans les requêtes internet du site de l'Office de Tourisme communautaire «Coeur des Pyrénées». La randonnée est une composante forte de l'offre nature.

La CCPL a mené une réflexion à l'échelle du territoire qui a permis l'élaboration d'un schéma communautaire, définissant les périmètres d'intervention de l'intercommunalité **pour garantir le bon entretien des sentiers.**

Les sentiers sont désormais classés en trois catégories

Sentiers d'Intérêt Touristique Majeur (ITM)

Ce premier groupe comprend 14 PR, 2 GR, et 1 GRP. Ces sentiers sont liés à un ou plusieurs sites touristiques et offrent une diversité paysagère, environnementale et patrimoniale en lien avec l'économie locale.

Sentiers du Réseau Communautaire (Rcom)

Ce groupe inclut 28 PR, qui font partie du réseau de randonnée géré par la CCPL.

Sentiers Communaux (SC)

Cette dernière catégorie regroupe les sentiers non balisés, gérés directement par les communes.

17 sentiers sont actuellement classés ITM.

En 2023, des conventions de délégation ont été établies avec les communes, propriétaires des linéaires de sentiers, permettant à la CCPL d'organiser l'entretien et le balisage de ces chemins.

Sur ces sentiers, la CCPL s'engage à réaliser à ses frais et sous sa responsabilité le débroussaillage et le fauchage des chemins et des ouvrages, ainsi que la pose et l'entretien des équipements de signalisation et des mobiliers d'information.



Chiffres clés

+ de 500 KM

de sentiers de randonnées ouverts sur le territoire

170 KM

de sentiers classés ITM

Légende :

PR : Petite Randonnée

GR : Grande Randonnée

GPR : Grande Randonnée de Pays

MOULIN DES BARONNIES : UN SITE EMBLÉMATIQUE

Ce site situé sur la commune de Sarlabous appartient à la Communauté de Communes, et accueille différentes activités.

Une nouvelle gestion pour le Moulin des Baronnies

Dans le cadre du projet de requalification des activités de tourisme et loisirs du Moulin des Baronnies, un poste de Gestionnaire chargé du fonctionnement et du développement du site a été créé. Valérie Espiau a été recrutée et a pris ses fonctions au 15 mai 2023. Elle a en charge le développement de l'activité touristique et la gestion du site.

Un nouveau fonctionnement a été mis en place intégrant la remise aux normes des procédures, une adaptation des ouvertures et de l'accueil du public et la formalisation de partenariats avec les associations locales.

Une boutique des producteurs remise à l'honneur

La régie de recettes de la boutique de producteur a été remise à niveau avec un fonctionnement formalisé et un important travail pour mieux valoriser l'activité de la boutique. Une meilleure sélection des produits et leur mise en valeur ont permis d'augmenter les ventes de 42 % par rapport à 2022, avec un chiffre d'affaires généré de 12 514.48 €.

Une mise aux normes des activités camping

Suite à une visite de la sous commission départementale de sécurité, il a été demandé de reprendre certains points liés à la sécurité du camping. Aussi, afin d'accueillir les touristes et usagers en toute sécurité, il a été convenu de mettre à l'arrêt l'activité du camping durant la saison 2023 pour proposer dès 2024 un accueil totalement sécurisé et correspondant aux normes en cours. La réouverture est donc prévu dès la saison 2024.

Gîte de Groupe

Un projet de requalification a été décidé pour monter en gamme. A cet effet, la CCPL a répondu à un appel à projet des Pôles Touristiques du Conseil Départemental et a sollicité un Bureau d'Etudes spécialisé pour réaliser une étude sur la rénovation de cet espace.

Traitements extérieurs

Dans le cadre du partenariat développé avec le lycée Adriana (aménagement paysager et horticulture), une intervention a été menée au printemps par des élèves de Bac Pro.

Chiffres clés

40 111,89 €

Chiffre d'affaires total généré sur le Moulin des Baronnies, malgré la fermeture du camping



GOUFFRE D'ESPARROS ET ESPACE PREHISTOIRE DE LABASTIDE

Sur 2023, les sites ont accueilli plus de 30 000 visiteurs, avec un souci constant de préservation de l'environnement souterrain et de sensibilisation du grand public.

GOUFFRE D'ESPARROS

Un chiffre d'affaires en progression

En 2023, le Gouffre classé d'Esparros a accueilli 25 952 visiteurs. Un chiffre inférieur à l'année précédente du fait d'un printemps et d'un automne moins favorables. On constate toutefois un retour des groupes pour donner suite à un travail de communication engagé et un retour à la normale après les années covid. Le chiffre d'affaires concernant l'activité de visite du Gouffre d'Esparros est établi à 296 037,89 €, essentiellement avec les produits de visite. Un chiffre en croissance en lien avec l'augmentation des tarifs de visite (12.5 € adulte), et qui permet de parvenir à un équilibre comptable du bilan d'activité.

Une nouvelle équipe

Une nouvelle responsable de site a été recrutée en mars 2023, Marie Baqué. Elle a été entourée d'une équipe efficace qui a permis de maintenir un haut niveau de qualité de visite. Sur le plan environnemental, le suivi environnemental initié en 1998, montre que les conditions de conservation du milieu naturel et des cristaux d'aragonite sont toujours préservées. Le site continue de respecter les objectifs conservatoires.



Un site protégé toujours à la pointe de la recherche scientifique

Les recherches menées en 2022 par le GEMS (Groupement d'Etudes du Milieu Souterrain), ont été terminées en 2023 : programme EC2CO « Paradoxe aérologique dans le Gouffre d'Esparros ». Elles ont permis de valider un modèle de formation des cristaux d'aragonite en lien avec l'aérologie souterraine et de mieux connaître les mécanismes de formation du gouffre et l'histoire de ces paysages souterrains et leurs conditions de préservation. Le GEMS prévoit de continuer les travaux de recherches et d'engager une communication scientifique mais aussi vers le grand public en lien avec le site. Ainsi, un Festival de Géologie a été organisé le 10 août 2023 par l'association « La Hount deth saber » d'Avezac. Une conférence suivie d'une visite du gouffre a été menée par Bruno Lartiges, Professeur de géologie et membre du GEMS.

ESPACE PRÉHISTORIQUE DE LABASTIDE

L'Espace Préhistoire de Labastide a été ouvert 3 mois en 2023, du 1er juin au 31 août. Les élus de l'atelier Tourisme ont proposé de réfléchir à développer dans les prochaines années, de nouvelles prestations compte tenu du vieillissement des équipements en place. En 2023, le format de visite expérimenté en 2022 a été maintenu : limitation de la durée de visite guidée à 1 heure avec animations et interactivités public/guide. Ce type de visite s'est beaucoup appuyé sur les capacités des guides à conduire des animations. En 2023, le chiffre d'affaires concernant l'activité touristique de l'Espace Préhistoire de Labastide est établi à environ 25 000 €.

A noter aussi

La parure d'isards (-15 000 ans) issue de la Grotte Préhistorique a été présentée au grand public pour la première fois dans une exposition d'art préhistorique à Bordeaux du 12 mai 2023 au 7 janvier 2024 : « l'art préhistorique, de l'Atlantique à la Méditerranée ».

TOURISME : DE NOUVEAUX ENJEUX ET UN DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

Les attentes et les comportements touristiques évoluent. Pour y faire face, l'organisation de l'Office du tourisme étoffe ses offres de services et continue de se professionnaliser.

Une fréquentation qui baisse sur les points d'accueil physiques

En lien avec la conjoncture et les nouveaux modes d'accès à l'information, la fréquentation dans les Bureaux d'Informations de Capvern les Bains et Lannemezan est en baisse. En 2023, 3 507 contacts ont été comptabilisés, soit 2 501 contacts à Capvern les Bains et 1 006 contacts à Lannemezan.

L'Office de Tourisme s'est installé « hors les murs » sur certaines opérations : Départ d'Etape Tour Féminin, Fête de la Tourte Pyrénéenne à Galan...

De nouveaux supports de communication pour élargir les cibles de visite

L'Office de Tourisme a développé et qualifié les outils de communication : traduction du site internet en anglais et espagnol, développement de la communication via les réseaux sociaux. Un guide vacances complet a été édité à 3 000 ex ainsi qu'une carte randonnée afin de valoriser les sentiers de randonnées majeurs (édition à 9 000 ex). Le catalogue des hébergements papier a été maintenu mais une édition numérique tenue à jour a été mise en place et devrait par la suite remplacer l'édition papier.

Qualification des prestations de l'Office de Tourisme et classement

L'Office de Tourisme s'est engagé dans la Démarche Qualité Tourisme et a développé de nombreux outils et process au cours de l'année 2023 avec pour objectifs la professionnalisation et la qualification des prestations de l'Office de Tourisme et du territoire et le classement de l'Office de Tourisme. Il a obtenu le classement en catégorie 2 le 20 décembre 2023. Ce classement prend en compte, l'accueil du

public, les compétences des conseillères en séjour, les outils de communication, les actions en termes de communication, développement durable et qualification de la structure.

Diversification des services

L'Office de Tourisme a engagé une réflexion pour réorienter ses actions vers le territoire et mieux accompagner les prestataires touristiques.

Le volet valorisation du patrimoine est une des attentes fortes du Schéma de Développement Touristique. En 2023, une nouvelle conseillère en séjour/médiateur a été recrutée et des visites du patrimoine et de découverte de la station de Capvern les Bains ont été organisées durant la saison thermale.



TOURISME : DE NOUVEAUX ENJEUX ET UN DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

Plan avenir montagne

Dans le cadre du Plan Avenir Montagne, l'Office de Tourisme a été sélectionné (avec tous les OT du Pays des Nestes) à l'Appel à Manifestation d'Interêts (l'AMI) Mobilité afin de qualifier, structurer et rendre accessible l'information sur les différentes formes et outils de déplacement sur le territoire. Des méthodes et outils seront développés par la suite.

Dans le cadre du Plan Avenir Montagne, une convention a été signée avec le PETR du Pays des Nestes pour réaliser un inventaire patrimonial via les services du Conseil Départemental (CD65) en relation avec les deux autres communautés de communes. Les deux premières communes objet des recherches proposées sur la CCPL ont été Capvern et Galan.

Mise en marché du territoire

L'Office de Tourisme souhaite mieux mettre en avant des idées de séjours ou « d'expériences » sur le territoire. A cet effet, un outil technologique qui permet la vente en ligne sous la forme d'une place de marché (où l'OT mettrait en relation les clients et les vendeurs), est en cours de développement. Cette initiative viendrait en complément de l'accompagnement commercial et marketing que propose l'Office de Tourisme aux prestataires (en matière de qualification de l'offre et de communication notamment).

Courant 2023, l'Office de tourisme a aussi développé une offre de sorties journées qui s'adresse aux groupes constitués. Cela s'est traduit par un chiffre d'affaires généré de 6793 €.



L'accompagnement des hébergeurs se diversifie

L'Office de Tourisme accompagne les hébergeurs du territoire, tant pour les procédures de classement que pour leurs démarches d'amélioration des prestations. Il est accrédité par Atout France pour le classement des Meublés de Tourisme. **En 2023, 56 meublés saisonniers ont été visités et classés.**

D'autres missions sont désormais proposées aux hébergeurs : communication, accompagnement des prestataires dans les recherches de financement...

Le montant de la taxe de séjour figurant sur le compte administratif 2023 est de 102 502.35 €

La Fête de la Tourte Pyrénéenne à Galan : un événement incontournable de la gastronomie

La troisième édition de la Fête de la Tourte Pyrénéenne à Galan, organisée le 5 août 2023 a concrétisé l'intérêt du grand public pour cette manifestation et son ancrage dans les manifestations gastronomiques du département.

La fréquentation a été estimée à plus de **1500 personnes** avec de nombreuses animations, un chapitre de la Confrérie de la Tourte Pyrénéenne et un championnat de France réussi. Le chiffre d'affaires total des différents prestataires est estimé entre 15 000 et 18 000 euros.

Cette manifestation portée par la CCPL est organisée par l'Office de Tourisme Cœur des Pyrénées avec la commune de Galan et la Confrérie de la Tourte Pyrénéenne.



CONSTRUIRE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

L'accompagnement des communes est un axe fort de la politique de développement territorial déployée par la CCPL.

Un effort important de solidarité renforcé vers les communes

La CCPL compte 57 communes dont 50 communes ont moins de 500 habitants. La solidarité financière aux communes est un axe fort de la politique communautaire et se traduit par les interventions financières suivantes : paiement des cotisations incendie et secours pour toutes les communes membres, mises à disposition gratuites d'un conseiller en énergie partagé, d'un service informatique et d'un service de développement local, financement des secrétariats de mairie pour toutes les communes membres, gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques sur les cours d'eau communaux, mise en place d'un programme de sensibilisation au développement durable sur les écoles du territoire, accompagnement du service public d'assainissement non collectif pour les dossiers communaux, réalisation de classements de meublés sur les communes par l'Office de Tourisme, maintien du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) selon le dispositif de droit commun, aide à l'élaboration des documents d'urbanisme...



Des fonds de concours pour soutenir l'investissement local

Ces fonds de concours ont pour objet de soutenir les communes dans des projets qui ne sont pas portés par l'intercommunalité. Il s'agit de projets qui concourent à atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire voté par la communauté de communes. Une enveloppe globale d'environ 150 000 €, renouvelable chaque année, permet à la CCPL d'attribuer des fonds de concours à toutes les communes pour les soutenir dans leurs projets.

Nombre de communes ayant bénéficié d'un fonds de concours de la CCPL en 2023 : 47

Chiffres clés

43

communes ont utilisé le service intercommunal de secrétariat aux communes

34

communes ont utilisé le service technique intercommunal

52

communes ont utilisé le service informatique intercommunal

540 834 €

montant des dépenses liées au secrétariat de mairie

25 €

montant horaire pratiqué pour l'entretien des espaces verts communaux

22 €

montant horaire pratiqué pour les prestations de ménage sur les communes

24 €

montant horaire pratiqué pour les prestations d'intervention sur les bâtiments

748 391 €

montant de la contribution SDIS 65 supportée par la CCPL

FAVORISER L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE EN PROXIMITÉ

L'intercommunalité, à partir des centres de loisirs de la Barthe De Neste, Lannemezan et Capvern, offre aux enfants du territoire un programme d'animations riche et varié sur les vacances scolaires.

Une fréquentation en forte hausse

Après trois années marquées par le COVID, la fréquentation des centres de loisirs marque une progression importante. La fréquentation 2023 est de 57 917 heures contre 51 031 heures en 2022.

Centres de loisirs	Heures 2022	Heures 2023
La Barthe De Neste	10252	13416
Lannemezan	31555	33805
Capvern	9424	10696
Total	51031	57917

Le street art comme fil directeur 2023

Les enfants peuvent être accueillis durant les périodes de petites et grandes vacances sur les centres de loisirs de Lannemezan, de Capvern et de La Barthe de Neste. En 2023, les thèmes des arts de la rue ont été choisis comme thème commun avec un stage de danse et une sortie à Toulouse. Les enfants ont pu bénéficier d'un stage de danse d'une semaine sur chaque centre animé par l'association Esquisse, et s'est conclue par une représentation commune avec les enfants qui ont participé à cette activité sur tous les centres de loisirs. La sortie à Toulouse a permis aux enfants de découvrir le milieu urbain. Ils ont pris le train pour se rendre à Toulouse puis durant le séjour ils ont découvert la ville, le métro, le tramway, les musées, la péniche, et le Street Art, ...Le montant de ce programme financé par la CCPL a été de 13 389 €.

Une organisation en partenariat local

La gestion des centres de loisirs fait l'objet d'une convention avec les communes de La Barthe de Neste et de Capvern et avec l'association du centre de loisirs de Lannemezan, à travers la caisse des écoles et la commune. La CCPL s'appuie sur les moyens mis à disposition par ces structures, dans un double objectif de proximité et d'efficacité. Une participation annuelle est versée à chacune des structures à due proportion des coûts de fonctionnement.

Chiffres clés	Centres de loisirs	Participation 2023
	La Barthe De Neste	44 152 €
	Lannemezan	120 805 €
	Capvern	29 110 €
	Total	194 067 €



ACCOMPAGNER LES INITIATIVES SOCIALES

L'année 2023 a vu la poursuite du partenariat conclu avec la caisse d'allocations familiales, avec pour objectif la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2024 - 2028 et la mise en place d'une démarche qualité à la Marpa de Bourg de Bigorre.

Le recrutement d'une chargée de coopération territoriale globale en partenariat avec la CAF 65

En mai 2023, une chargée de coopération a été recrutée par voie de mobilité interne pour poursuivre le partenariat engagé avec la CAF et le Département dans le cadre de la mise en œuvre de la convention territoriale. Une nouvelle convention territoriale globale (CTG) doit être signée pour une durée de 5 ans sur la période 2024-2028. La chargée de coopération s'est investie cette année 2023, sur le bilan des actions, le diagnostic et a amorcé un travail de coopération avec les acteurs locaux.

Montant de la participation versée par la CAF 65 en 2023 : 36 630 €.

La mise en place d'une démarche qualité à la MARPA de Bourg de Bigorre

La MARPA accueille des personnes âgées valides et semi-valides, dans un établissement de plain-pied non médicalisé d'une capacité de 20 places.

Depuis son ouverture en 1995, la MARPA est reconnue pour sa qualité de vie, de confort et la compétence de son personnel. En permanence, les résidents reçoivent le respect et les attentions dont leur grand âge a besoin.

En 2023, afin de renforcer la qualité du service aux usagers et la capacité des services à réaliser leurs missions, le Département des Hautes-Pyrénées et la MARPA se sont engagés dans une démarche de collaboration par la signature d'un contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), pour une durée de 5 ans. Sur la base des éléments issus d'un diagnostic partagé et des orientations définies par le Département, en matière de prévention de la perte de l'autonomie et du soutien à domicile, des objectifs stratégiques et opérationnels ont été déterminés.

Le Département s'est engagé par cette contractualisation à donner une visibilité aux services de la MARPA sur des engagements pluriannuels financiers. Chaque année le CPOM fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'un dialogue de gestion, qui doit permettre de mesurer la mise en œuvre du plan d'actions.



SOUTENIR LES INITIATIVES ET ASSOCIATIONS LOCALES

En prolongement de ses compétences communautaires, la CCPL soutient des actions et des associations locales.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes : le partenariat avec la Mission Locale

La CCPL a versé une subvention de fonctionnement de 15 000 € à la Mission Locale qui est une association qui travaille pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire avec ou sans avoir obtenu un diplôme. En complément à cette subvention, la CCPL a mis en place une bourse en permis en partenariat avec la Mission Locale de Lannemezan. Huit bourses de 750 € chacune ont été accordées.

Le soutien à des associations impliquées sur des thématiques territoriales

En 2023, la communauté a accordé des subventions à des associations particulièrement impliquées sur des sujets importants pour l'intercommunalité.

Associations	Thématiques	Subventions accordées
Association départementale de lutte contre les fléaux atmosphériques des Hautes Pyrénées	Prévention de la grêle pour les cultures agricoles	1 000 €
Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nestes Pyrénées	Organisation système de santé local	1 000 €
Association pour le droit à l'initiative économique	Micro-crédits aux personnes qui sont exclues des prêts bancaires, accompagnement de porteurs de projets sur notre territoire	500 €
Association Ronde des Nestes	Randonnée de découverte du territoire	500 €
Associations des Piégeurs 65	Régulation des animaux nuisibles	500 €
Association C Classic	Organisation du festival culturel et touristique « les rencontres musicales de Capvern »	400 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	Mission de service public en matière d'information dans les domaines juridiques, professionnels et sociaux	1 000 €
Association générale des intervenants retraités pour des actions bénévoles et coopération de développement	Action d'intérêt général et de développement du type humanitaire, culturel ou économique	200 €



C. Classi'c



CPTS

AMELIORER NOTRE ENVIRONNEMENT

A travers ses missions, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) veille à la préservation de la salubrité publique sur les communes ainsi que sur l'environnement quotidien.

Un service qui veille au respect de la santé publique et de l'environnement

Le SPANC a en charge le contrôle de tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif. Le SPANC effectue également des missions de conseils techniques et réglementaires auprès des usagers. Le service s'inscrit donc dans une perspective de santé publique, de protection de l'environnement.

Type de dossiers	Nombre de dossiers
Instruction certificats d'urbanisme	64
Contrôles de bon fonctionnement	178
Contrôles dans le cadre d'une transaction immobilière	113
Instruction permis de construire	41
Modification de permis	23
Demandes de réhabilitation	50
Contrôles de bonne exécution	92



Conseiller les porteurs de projets sur la filière d'assainissement

Au-delà de ses missions classiques, les agents du SPANC interviennent régulièrement sur les communes pour des conseils ou des accompagnements en toute impartialité et neutralité. Des dossiers de litige en matière de suspicion de rejets ont été traités, et le SPANC suit également des dossiers structurants pour les communes : réfection de l'assainissement du bâtiment relais de La Barthe de Neste, suivi du dossier de bar épicerie à Batsère ou de la réhabilitation de l'agence postale de Hèches.

Cap sur la compétence eau potable et assainissement en 2026

La loi prévoit un transfert complet aux intercommunalités des compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2026. Deux ateliers eau potable et assainissement ont été organisés le 5 juin et le 18 septembre 2023. Pour donner suite à ces ateliers, les élus ont décidé de lancer une étude préalable à la prise de compétence en plusieurs temps successifs: état des lieux et audit des services publics existants, analyse des scénarios d'organisation envisageables à partir des niveaux de service à atteindre, analyse des effets du transfert pour la CCPL, les communes et les usagers. Des demandes de financement de l'étude ont été déposées à l'Agence de l'Eau et au Département des Hautes-Pyrénées avec un objectif de 80 % de financement de l'étude.

REDUIRE LES DECHETS A TRAITER POUR MAITRISER LES COÛTS

La Communauté de Communes a la compétence de collecte et de traitement des déchets. Au delà des services apportés au quotidien, un des objectifs principaux est d’œuvrer à une réduction des déchets à traiter.

Une stabilisation des tonnages constatée en déchetterie

La communauté de communes offre la possibilité aux habitants du territoire de se rendre sur trois déchetteries : Capvern, Galan et Hèches. Les tonnages constatés ont été les suivants en

Années	Tonnages Capvern	Tonnages Galan	Tonnages Hèches	Total
2019	4 451	488	574	5 513
2020	4 106	524	646	5 276
2021	4 451	582	761	5 794
2022	4 418	454	601	5 564
2023	4 460	549	556	5 565

La majeure partie des déchets apportés en déchetterie est des déchets verts (plus de 40%). Ces déchets seraient pourtant facilement évitable grâce à des techniques simples comme le broyage, le compostage, le mulching, ... **Le traitement des déchets verts coûte au SPECTOM plus de 210 000 € soit 44 €/kg.**

Les gravats représentent 19 % des tonnages et les encombrants 15 %

Une baisse continue des tonnages d’ordures ménagères

Le tonnage d’ordures ménagères constaté sur la CCPL est en forte baisse. Il représente un volume annuel de 9028 tonnes contre 9 889 tonnes l’an dernier et 10 850 en 2018, année référente. Autre point intéressant : **le rendement de production par habitant a été diminué sur le territoire de la CCPL.** Il est de 203 kg par habitant et par an, contre 227 kg sur le territoire du SPECTOM et 210 kg sur le Département.

Une stabilisation des tonnages de collecte sélective

Malgré la multiplication des emballages, le tonnage constaté de collecte sélective a peu évolué en 2023, pour atteindre 2 246 tonnes en 2023, contre 2 203 en 2022. Le rendement est de 58 kg par habitant et par an, contre 63 kg par habitant et par an sur le Département. A noter que le taux de refus (pourcentage des déchets issus de la collecte sélective qui sont refusés sur la chaîne de tri et qui doivent être retraités comme des déchets ménagers non valorisables, dit ultimes) est de 22,1 % sur le SPECTOM contre 30.9 % en moyenne sur le département. Le tonnage constaté sur la collecte du verre est quant à lui en baisse. Il est de 2 032 tonnes contre 2 103 tonnes en 2022. Le rendement est en-dessous de la moyenne constatée sur le Département des Hautes-Pyrénées (rendement de 35 kg par an contre 41 kg en moyenne sur le Département).



AMELIORER LES COURS D'EAU ET PREVENIR LES INONDATIONS

La Communauté de Communes a transféré la compétence de gestion des cours d'eau et prévention des inondations. Pour mener à bien ces missions, elle s'appuie sur Finance 5 syndicats de rivière. Le montant annuel du prélèvement GEMAPI par la CCPL est de 170 000 €.



Rivière Neste : PETR du PAYS DES NESTES – actions 2023

Dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau, le PETR a fait plusieurs actions :

- > Réalisation d'une journée de sensibilisation et de nettoyage des déchets : rivière propre en partenariat avec la CACG, le SMECTOM du Plateau, Aquanestes et l'AAPPMA des Pêcheurs du Plateau de Lannemezan.
- > Retrait d'un embâcle sur la Neste entre La Barthe et Montoussé,
- > Assistance à la commune de La Barthe de Neste pour la réalisation d'un faucardage sur la Torte, quartier de la Plantade.
- > Poursuite de l'étude du peuplement piscicole de la Neste.

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, le PETR a :

- > Accompagné les communes de La-Barthe-de-Neste, Bazus-Neste et Montoussé pour la réalisation de leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) visant à améliorer l'information préventive des populations.
- > Recensé et posé des repères de crues avec des macarons standardisés dont 13 sur la CCPL : 6 à Hèches, 3 à Izaux et 4 à Lortet.
- > Créé une maquette hydraulique représentative du bassin versant de la Neste avec mise en eau des cours d'eaux principaux pour simulation d'inondations.
- > Créé 3 parcours afin de valoriser le patrimoine lié aux cours d'eau et sensibiliser aux inondations. Le parcours sur la CCPL est autour de Lortet.
- > Réalisé une étude hydraulique approfondie pour caractériser le risque inondation sur la commune de Lortet (65). Proposition de diagnostics de réduction de vulnérabilité afin de protéger spécifiquement les bâtiments publics et privés les plus exposés.

Montant de cotisation de 58 649.40 € en 2023.

Rivière Baïse : Syndicat d'aménagement de la Baïse et de ses affluents (SABA) – actions 2023

Dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau, le SABA a réalisé des :

- > Travaux d'évacuation d'embâcle sur la Petite Baïse de Galan à Campistrous, sur la Galavette entre Recurt et Galez, sur les ponts de Galan et de Sabarros avec dévégétalisation d'atterrissement sur la Petite Baïse.
- > Travaux d'abattage, d'évacuation d'embâcle et de dévégétalisation d'atterrissement à l'amont du pont de la D21 sur le Léoup,
- > Travaux de plantation de ripisylve à Campistrous et accompagnement en collaboration avec la FD de chasse du 65 pour la restauration d'une mare,
- > Nettoyages des abords du pont situé sur le Larrieu à Clarens pour permettre les travaux de réfection du pont par la commune,
- > Poursuite du financement de la restauration des zones humides de Galan, Campistrous et Bonrepos, Réalisation du Diagnostic (hydromorphologique) Salamandre sur l'ensemble de la Petite Baïse,

Montant de cotisation de 24 640 € en 2023.



AMELIORER LES COURS D'EAU ET PREVENIR LES INONDATIONS

Rivière Gers : Syndicat Mixte des 3 vallées (SM3V) – actions 2023

Dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau, le SM3V a réalisé des :

- > Enlèvements d'embâcles au niveau d'un pont communal à Uglas et arrachage de la renouée du Japon à proximité de l'ouvrage
- > Arrachages de la renouée sur les communes d'Uglas (1 passage) et de Réjaumont (2 passages) ; débroussaillage manuel des atterrissements arasés en 2021 (1 à Réjaumont, 3 à Tajan).

Montant de cotisation de 2 969 € en 2023.

Rivière Arros : Syndicat Mixte Adour Amont SMAA) – actions 2023

Dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau, le SMAA a réalisé les actions suivantes :

- > Conseil auprès des propriétaires et appuis techniques auprès de quelques communes : Bourg de Bigorre, Mauvezin, Benque-Molère,
- > Réalisation de chantiers de valorisation de biomasse : en partenariat avec des agriculteurs et entreprises,
- > Sensibilisation des agriculteurs à l'érosion des sols, aux couverts végétaux et aux pratiques culturales.
- > Chantiers : gestion et entretien de la ripisylve sur les communes de Gourgue, Chelle-Spou et Artiguemy,
- > Interventions ponctuelles par la régie du SMAA et celle de la CCPL sur les communes d'Espèche, Bulan, Sarlabous, Bourg de Bigorre, Benqué-Molère, et Mauvezin.

Et en lien avec le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations :

- > Accompagnement des communes notamment pour l'élaboration ou la révision des plans communaux de sauvegarde,
- > Sensibilisation de la population : réunion d'information le 4 juillet et contacts fréquents avec des habitants de zones inondables pour leur apporter les informations nécessaires sur leur situation et les possibilités qui s'offrent à eux.

Montant de cotisation de 19 850 € en 2023.

Rivière Save : Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents – actions 2023

L'arrêté Inter Préfectoral de déclaration d'intérêt général validant le programme de travaux a été signé le 6 janvier 2023. En suivant, dans ce cadre de Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau :

- > Des travaux ont été réalisés en octobre par ACTIFOREST sur la Save / Pinas (D817) et Pinas (D17i) et la Gesse / Arné (route communale).
- > Le suivi des écrevisses exotiques envahissantes présentes sur le bassin de la Save et le suivi des écrevisses dites « à pattes blanches » (un point de suivi est réalisé à Arné) a été réalisé.

Et dans le cadre du « pseudo- Programme d'Actions et de Prévention des Inondations », des sollicitations ont été faites sur la Commune d'Arné pour des renseignements sur les démarches règlementaires à mettre en œuvre dans le cadre de travaux suite aux intempéries de juin 2023.

Montant de cotisation de 4 741 € en 2023.



FAVORISER LE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ SUR LES COMMUNES

Douze secrétaires intercommunales sont mises à disposition auprès de 43 communes. Elles apportent un soutien indispensable aux élus dans la gestion communale au quotidien dans des domaines très variés.

Les rencontres de secrétaires de mairie : des temps d'échange importants

Durant 2023, les secrétaires ont été rencontrées soit individuellement soit en groupe pour faire un point sur leurs métiers, appréhender les différentes pratiques de travail et identifier les besoins éventuels. Le 20 octobre 2023, une réunion d'échanges avec les services de la Trésorerie Générale et les secrétaires de mairie intercommunales et communales de la CCPL a été organisée. Après une présentation du Service de Gestion Comptable de la Trésorerie générale et de son organisation, cette demi-journée a été consacrée à de nombreux échanges sur les opérations budgétaires des collectivités, sur la qualité du mandatement (délai global de paiement, pièces justificatives ...), sur la prise en charge des titres et le recouvrement.

Des réflexions sur l'attractivité du métier de secrétaire de mairie

Comme beaucoup de collectivités, la CCPL souhaite faire en sorte que le métier de secrétaire de mairie soit mieux reconnu et plus attractif.

La question de l'attractivité du métier a été au centre de nombreuses réunions.

A citer :

> Salon des maires du 25 mai 2023 dans laquelle la CCPL a participé à une table ronde sur le sujet,

> Assemblée des maires du 13 juin 2023 sur le thème du secrétariat de mairie,

> Réunions avec le centre de gestion des Hautes-Pyrénées sur le thème spécifique des secrétaires de mairie.

Un recrutement et deux stagiairisations en 2023

En 2023, deux agents qui étaient dans les effectifs de secrétaire de mairie ont été stagiairisés, avec une perspective de titularisation en 2024.

Un agent a été recrutée pour compenser le départ à la retraite d'une secrétaire de mairie.



UN SERVICE TECHNIQUE DE PROXIMITÉ QUI ÉTEND SES INTERVENTIONS

En 2023, le service technique a étendu sa présence sur le territoire.

Le service technique est intervenu sur 34 communes

La communauté de communes a mis en place un nouveau cadre contractuel d'intervention des services techniques intercommunaux auprès de ses communes membres. Les communes peuvent choisir de faire appel aux services pour entretenir les espaces verts, le patrimoine communal ou pour des travaux sur le bâti. Le responsable du service établit une programmation en fonction du recensement des besoins exprimés.

En 2023, 34 communes ont conventionné avec la CCPL pour la mise à disposition des services techniques, soit 6 communes de plus, qu'en 2022. Le périmètre d'intervention, des services techniques s'étend désormais sur l'ensemble du territoire, allant de l'extrême Nord (Arné) à l'extrême Sud (Asque). Cette progression démontre que le service technique apporté est apprécié et reconnu sur les communes.

Chiffres clés	Nombre d'heures	Année 2022	Année 2023
	Espace verts et travaux	1 604,76	2 359,00
	Ménage	534,26	503,50
	Périscolaire	2 054,92	2016,42
	4 193,91	4 878,92	

Le service s'adapte réellement aux besoins des communes, avec des interventions annuelles pour le service espaces verts qui peuvent varier de 30 à 150 heures.

Une nouvelle organisation pour répondre à toutes les demandes

Un nouveau responsable des services techniques a pris ses fonctions au 1er janvier 2023, Sébastien Piazza. Il a rencontré tous les maires de CCPL, pour faire un point sur l'organisation qui était en place et recenser leurs besoins. Ces échanges ont permis de mettre en concordance les attentes et les tâches pouvant être confiées aux services techniques.

Un nouveau tracteur plus performant et plus adapté pour de la tonte d'herbe humide a été acheté en 2023 pour un montant de 28 913€ HT.

Le service intervient également sur 12 pôles du patrimoine de la communauté de communes. Depuis 2023, une convention a également été signée avec le Syndicat Mixte Adour Amont pour des missions d'entretien de rivière sur l'Arros et les affluents pour des interventions ponctuelles et urgentes, avec du matériel adapté (treuil, tracteur,). La proximité de notre équipe et leur expertise permet d'agir rapidement sur les cours d'eau du bassin versant de l'Adour.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

**Du 6 mars 2023
au 6 mai 2023**

Lancement du projet
de covoiturage



Le 16 mars 2023

Visite du Préfet
à Lannemezan



Le 4 juillet 2023

Signature de la convention
PERLA avec l'ensemble
des industriels situés sur
Peyrehitte IV à Lannemezan



Le 6 juillet 2023

Signature de la convention
« contrôle allégé »
avec la DDFIP



Le 5 août 2023

Fête de la Tourte
Pyrénéenne à Galan



Le 20 août 2023

Marché des enfants
2ème rdv de la
Transition alimentaire



Le 29 août 2023

Conférence sur la
Tourbière de Clarens –
Mr Hervé Cubizolle



Le 26 septembre 2023

Atelier Habitat avec
des citoyens de
l'intercommunalité



Le 14 octobre 2023

Journée découverte
du territoire pour des
internes en médecine



De septembre à décembre 2023

Les lundis de l'Eco
4 évènements



Le 24 novembre 2023

CAO Centre aquatique
intercommunal



Le 7 décembre 2023

Conseil communautaire :
Choix des entreprises de travaux
pour la construction du
Centre aquatique intercommunal



ANNUAIRE DES SITES COMMUNAUTAIRES

Structures	Adresse	Téléphone	Email
Siège administratif CCPL	1 route d'Espagne 65250 Barthe de Neste	05.62.98.84.09	accueil@ccplannemezan.fr
Service Développement, Attractivité et Transition écologique	1 route d'Espagne 65250 Barthe de Neste	05 62 50 18 47	developpement@ccplannemezan.fr
Moulin des Baronnies	Village 65130 Sarlabous	05.62.39.05.14	moulin.baronnies65@gmail.com
Services Techniques	Village 65130 Sarlabous	05.62.40.18.46	s.piazza@ccplannemezan.fr
SPANC	1 route d'Espagne 65250 Barthe de Neste	05.62.98.41.53	spanc@ccplannemezan.fr
Bureau d'informations touristiques de Capvern-les-Bains	300 rue des Thermes 65130 Capvern-les-Bains	05.62.39.00.46	info@coeurdespyrenees.com
Bureau d'informations touristiques de Lannemezan	24 rue Alsace-Lorraine 65300 Lannemezan	05.62.98.08.31	info@coeurdespyrenees.com
Gouffre d'Esparros	65130 Esparros	05.62.39.11.80	gouffre-esparros@orange.fr
Espace Préhistoire de Labastide	65130 Labastide	05.62.49.14.03	espace-prehistoire@orange.fr
Centre de Loisirs Capvern	22 rue du 11 Novembre 65130 Capvern	05.62.39.70.94	centredeloisirsdecapvern@orange.fr
Centre de Loisirs La Barthe-de- Neste	14 rue de la Poste 65250 La Barthe-de-Neste	05.62.98.81.23	clshlabarthedeneste@orange.fr
Centre de Loisirs Lannemezan	369 rue du Quatre Septembre 65300 Lannemezan	05.62.98.50.84	centreloisirslannemezan@orange.fr
MARPA des Baronnies	Route d'Escots 65130 Bourg-de-Bigorre	05 62 39 16 78	marpadesbaronnies@orange.fr

Editeur : Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan – Directeur de publication : Bernard PLANO – Rédaction : services CCPL – Création graphique et mise en page : Agnès Brown –
Crédits photos : Office de Tourisme Cœur des Pyrénées, services CCPL, SMECTOM, C Classi'c, CPTS, Blp & associés, Freepik et Pixabay –
Impression : Côté Numérique
Septembre 2024



Communauté de Communes
du Plateau de Lannemezan
1 route d'Espagne
65250 LA BARTHE DE NESTE
Tel. : 05 62 98 84 09

Nous suivre _____



www.ccplateaudelannemezan.fr